



LE DEVOIR

New York célèbre son musée d'art moderne



Les époques s'entrecroisent dans le nouveau musée d'art moderne de New York. Ainsi, une sculpture monumentale de Barnett Newman, *Broken Obelisk*, côtoie les *Nénuphars*, de Monet (mur du fond).

DON EMMERT AGENCE FRANCE-PRESSE

Un nouveau MOMA de 858 millions, grandiose, et pourtant discret

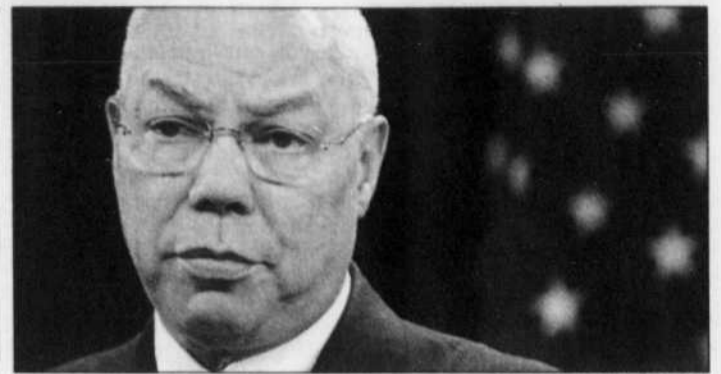
MICHEL HELLMAN
New York — Dans le monde de l'art, c'est l'événement de l'année. Hier matin, lors d'une visite de presse spéciale, les journalistes invités ont pu entrevoir en avant-première la très attendue réouverture du musée d'art moderne de New York, le MOMA. Sa célèbre collection de peintures et de sculptures du XIX^e et XX^e siècle, exposée depuis près de quatre ans dans un entrepôt de Queens, est enfin de retour au cœur de Manhattan, dans un bâtiment

transformé: avec un budget totalisant la somme astronomique de 858 millions de dollars canadiens, c'est un des projets les plus coûteux n'ayant jamais été entrepris par une institution culturelle. Il va sans dire qu'il s'agit de la plus importante rénovation qu'ait connue cette institution depuis son ouverture en 1929.
Difficile d'imaginer qu'il y a 75 ans le MOMA n'était qu'une idée soutenue par quelques femmes aisées désireuses de présenter les avant-gardes européennes à un public américain. Le musée n'oc-

cupait alors que deux étages dans un immeuble loué... Mais, dix ans plus tard, le président Franklin Delano Roosevelt le considérait déjà comme une institution nationale de première importance.
De nouveaux espaces
Dessiné par l'architecte japonais Yoshio Taniguchi, l'édifice s'étend désormais de la 53^e à la 54^e avenue et occupe, sur six étages, une surface totale de près de 58 000 m²: presque deux fois l'espace auquel avaient accès les visiteurs ces dernières années. En plus des salles

d'exposition et des bureaux administratifs, des espaces ont également été conçus pour accueillir un restaurant, un café, une librairie et des salles de projection.
Un étage est consacré aux œuvres vidéo et multimédias, un autre à l'architecture, au design et à la photographie. Deux étages nous présentent la collection permanente et deux autres les expositions temporaires. Signe des temps, l'entrée immense, avec son plancher renforcé, est conçue

VOIR PAGE A 8: MOMA



Colin Powell a remis sa démission, hier, à Washington.

Powell passe la main

Rice devrait être nommée au poste de secrétaire d'Etat

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
Après quatre années difficiles passées à la tête de la diplomatie américaine, le secrétaire d'Etat Colin Powell a remis hier sa démission au président George W. Bush, qui perd ainsi le plus modéré des membres d'un cabinet désormais laissé à la main des «faucons». M. Powell, figure de proue de la guerre du Golfe en 1991, restera en poste jusqu'à la nomination de son successeur.
Hier, la valse des rumeurs indiquait que le choix serait fait entre la conseillère à la Maison-Blanche pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, et l'ambassadeur améri-

cain à l'ONU, John Danforth. Toutefois, au moment de mettre sous presse, la nomination de Mme Rice semblait acquise, selon des sources à Washington. Le président Bush a officiellement accepté la démission de Powell, qui était prévue depuis longtemps. Elle intervient alors que Washington fait face à de nombreux dossiers brûlants, notamment avec la guerre en Irak et les bouleversements politiques au Proche-Orient après la mort du leader palestinien Yasser Arafat. Le secrétaire d'Etat doit d'ailleurs se rendre en Cisjordanie la semaine prochaine pour y rencontrer les successeurs d'Arafat.

VOIR PAGE A 8: POWELL

- Le général-diplomate, page A 5
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6



TIM SHAFFER REUTERS

Poursuite contre Conrad Black

La Securities and Exchange Commission a déposé une poursuite contre Conrad Black et son associé de longue date David Radler. L'organisme de réglementation des marchés boursiers aux États-Unis les accuse d'avoir puisé dans les coffres de Hollinger International pendant une période de quatre ans comme s'il s'agissait de leur «tirelire personnelle». Dans sa poursuite, la SEC réclame l'imposition d'amendes contre MM Black et Radler ainsi que Hollinger, le remboursement des gains qu'ils auraient obtenus au moyen de diverses transactions réalisées entre 1999 et 2003, ainsi qu'une interdiction pour les deux hommes d'agir comme dirigeants ou membres du conseil d'administration de sociétés inscrites en Bourse.

■ À lire en page B 1

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 4
Culture.....	B 7	Monde.....	A 5
Décès.....	B 4	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Bergeron, le Livingston montréalais ?

Le maire de Londres inspire le chef du nouveau parti municipal Projet Montréal

Le chef de Projet Montréal, nouveau parti municipal axé sur le «développement durable», rêve pour lui et sa formation d'un fabuleux destin à la Ken Livingston, ce maire de Londres non conformiste qui a été réélu en juin contre toute attente, même après avoir imposé des péages aux automobilistes désirant atteindre le cœur de la capitale britannique, et ce, pour y privilégier les transports en commun. «Les gens sont prêts pour ça, regardez la position du Québec sur le Su-roit!», dit le nouveau politicien.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Richard Bergeron, infatigable pourfendeur de l'automobile.

mocratique. Richard Bergeron l'incarne en quelque sorte. Chef de Projet Montréal (PM), nouveau parti municipal consacré le 7 novembre par une assemblée de fondation au Centre Saint-Pierre (lieu mythique du Rassemblement des citoyens de Montréal, le RCM), il a assurément toutes les compétences possibles et imaginables pour devenir premier citoyen de la métropole. Mais, électoralement, rien, vraiment rien, n'est acquis.

VOIR PAGE A 8: BERGERON

Le «Plan vert» est remis à l'an prochain

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Le Plan vert promis dans le programme libéral lors de la dernière élection ne verra pas le jour avant l'an prochain, peut-être même pas avant la fin de l'automne prochain, soit deux ans après le moment initialement fixé par le gouvernement Charest pour sa divulgation.

C'est ce que *Le Devoir* a appris de diverses sources hier, selon lesquelles le Plan vert, qui doit normalement contenir une réingénierie environnementale de l'ensemble de l'activité gouvernementale ainsi que des politiques économiques et fiscales, sera remplacé d'ici quelques semaines par un Plan de développement durable. Le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, entretiendra d'ailleurs samedi les délégués du prochain congrès libéral de sa philosophie et de ses nouveaux projets en la matière.

Au lieu de la réingénierie verte promise pour l'automne 2003, le nouveau *Plan de développement durable* se réduira à un «document d'orientation» que le ministre Mulcair publiera dans les deux prochaines semaines. C'est à cette occasion que le ministre divulguera son projet de



Thomas Mulcair

VOIR PAGE A 8: PLAN

ANTOINE ROBITAILLE

«Tous les procédés de la bataille électorale exigent d'un homme certaines qualités, mais la conduite de l'État en exige d'autres complètement différentes et qui n'ont rien de commun avec les premières», écrivait Alexandre Soljénitsyne en 1990.
Phrase troublante, qui traduit l'ampleur du pari dé-

• LES ACTUALITÉS •

La CSN rappelle au gouvernement Charest que les syndiqués ont la mémoire longue

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La CSN relance la machine de mobilisation en entamant une « semaine du souvenir » pour souligner le premier anniversaire de l'adoption de lois « antisyndicales et antisociales » et dissuader le gouvernement d'aller de l'avant avec les PPP. Environ 500 syndiqués ont visité hier des bureaux de ministres et de députés libéraux de la région de Montréal.

Des centaines de drapeaux de la CSN flottaient hier matin au Carré Phillips, devant les bureaux de l'Institut pour les partenariats public-privé. Pendant que la foule scandait des slogans, une marionnette géante à l'effigie de la présidente du Conseil du trésor, accompagnée du lutin grincheux, est allée porter une affiche présentant Jean Charest en Patapouf, où il était inscrit « gouvernement à vendre ».

Les syndiqués dénoncent les lois, adoptées l'an dernier sous le bâillon, qui empêchent la syndicalisation des responsables de services de garde en milieu familial, facilitent le recours à la sous-traitance, augmentent les tarifs des garderies, « excluent la société civile » des centres de décision régionaux et forcent la fusion des accréditations syndicales en santé.

Au-delà du requiem pour dénoncer « le sabotage des acquis sociaux », la CSN a aussi dans sa mire le projet de loi créant l'Agence sur les partenariats public-privé, dont l'adoption est prévue dans les prochaines semaines. « Le projet de loi 61 prépare une épidémie de privatisations et de partenariats public-privé. J'accuse le gouvernement Charest de mentir à la population, en disant qu'il va y aller doucement. On voit s'allonger la liste des PPP à travers des fuites dans les

médias », a dénoncé la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Les différents articles publiés récemment démontrant que la plus de sous-traitance annoncée par les syndicats ne s'est pas abattue sur le monde du travail n'incitent pas la présidente de la CSN à désarmer. « Il va falloir un cycle complet de cinq à sept ans pour voir les effets dans les relations de travail. »

Privés de la protection du Code du travail, les syndiqués redoublent d'ardeur pour que leurs conventions collectives les prémunissent contre la sous-traitance, pense Mme Carbonneau. Déjà, cet enjeu figure au cœur de plusieurs conflits de travail, ajoute la syndicaliste. Il lui est cependant impossible de citer un seul cas d'entreprise qui a eu recours à la sous-traitance grâce aux nouvelles dispositions du Code du travail.

Si la CSN a renoncé pour l'instant à appliquer son mandat de grève sociale, elle pourrait y revenir si les conditions étaient réunies, soit une participation des autres centrales. « Mais ce n'est pas parce qu'on n'applique pas ce moyen de pression qu'il y a une accalmie pour autant », a précisé Mme Carbonneau.

Outre la tournée des élus montréalais, des manifestants se sont également réunis hier devant le bureau du ministre Claude Bécharde dans le Bas-Saint-Laurent et devant le Parlement à Québec. Les syndiqués CSN entendent aussi « perturber » les milieux de travail jeudi. Cette mobilisation culminera en fin de semaine, alors que des syndicats et des groupes sociaux convergeront vers Montréal, pour le congrès du Parti libéral du Québec.

Le Devoir

ÉDUCATION

Les écoles de ville ont besoin d'une aide semblable aux écoles de village

La baisse démographique aura des conséquences néfastes si Québec n'ouvre pas ses goussets, prévient la CSDM

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Pour panser les plaies laissées par de soudaines diminutions du nombre d'élèves, les commissions scolaires des centres urbains veulent elles aussi une aide financière particulière pour renflouer leurs coffres, à la manière des écoles de village.

Lors d'un conseil général spécial, il y a une dizaine de jours, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a été ainsi mandatée par certains de ses membres issus des villes — dont la Commission scolaire de Montréal et la Commission scolaire de Laval — pour faire des « représentations » auprès du ministre de l'Éducation à cette fin.

« Ce financement est nécessaire pour préserver la qualité des services éducatifs dispensés dans l'ensemble des écoles », notait la CSDM à ce sujet la semaine dernière, dans une résolution de son conseil des commissaires à propos du plan triennal d'immobilisation. Aux prises avec une diminution de clientèle de l'ordre de 2 % cette année — une première! —, la CSDM consulte actuellement sa communauté pour trouver une manière de fonctionner avec quelques centaines de milliers de dollars en moins.

« Nous faisons face à une nouvelle réalité, en effet, qui est celle de la baisse démographique dans les centres urbains, alors qu'on a surtout entendu parler des écoles de village dans les dernières années », explique Denis Pouliot, directeur des communications à la FCSQ. « Les commissions scolaires nous ont demandé en effet de faire des représentations à ce sujet auprès de Québec. »

Québec, qui verse déjà une douzaine de millions — sur deux ans — pour le maintien des écoles de moins de 100 élèves en région, réplique à cela qu'il a déjà prévu dans ses crédits quelque 28 millions pour soutenir les commissions scolaires, quelles qu'elles soient, qui subissent les effets pervers des baisses démographiques.

Au-delà du premier pour cent de diminution d'élèves, le ministère de l'Éducation soutient la commission scolaire pour les coûts de système rattachés à la baisse de clientèle, explique l'attachée de presse de Pierre Reid, Caroline



ARCHIVES LE DEVOIR

Richard. Sans verser le montant lié à l'élève — quelque 6000 \$ — le ministère apporte une aide pour tout le soutien technique qui entoure la perte de cet élève (entretien des immeubles, etc.).

À Laval, une chute de 8 % d'élèves oblige la CSDL à revoir son organisation, faisant des parents mécontents. Le manque à gagner est tout simplement de dix millions de dollars, arguent les autorités de l'organisme, qui sont à l'origine de la résolution votée le 5 novembre dernier à la FCSQ.

À Montréal, où l'annexion ou la fermeture d'une vingtaine d'écoles primaires était possible pour les deux prochaines années, on a décidé de faire une pause d'un an sur tout mouvement. « En faisant une consultation, nous nous exposons à revoir notre hypothèse de départ », explique Diane De Courcy, présidente de la CSDM. « C'est vrai que c'est rare qu'il y ait

un recul de la commission scolaire, mais c'est ça que la consultation nous a donné: la communauté nous indique que ce n'est pas la voie à suivre. »

C'est donc le statu quo pour 2005-2006, ce qui ravira les parents inquiets. La CSDM prévient quand même: « Notre problème demeure entier, parce que, globalement, il y a une diminution d'élèves à laquelle nous devons faire face », poursuit Mme De Courcy.

Si une aide financière particulière du gouvernement ne vient pas combler ce vide, la CSDM prévoit que « les coûts que représentent le maintien des petites écoles seront assumés par les plus grandes écoles, ayant pour effet de diminuer globalement la qualité des services éducatifs dont le ratio maître-élèves ».

Rien de neuf, prévient la présidente, puisque « c'est déjà le cas, tant nous manquons de ressources ». L'Alliance des profes-

seurs de Montréal se désole toutefois de cette partie de la résolution votée la semaine dernière. « Je trouve que c'est une grosse pression à porter pour les plus grosses écoles », explique Pierre Saint-Germain, présidente de l'APM.

La CSDM envisage par ailleurs de fermer l'école secondaire Pierre-Dupuy et de créer plutôt une toute nouvelle école destinée au dernier cycle du primaire et aux trois premières années du secondaire. La formule du pensionnat pourrait y être accolée.

« Les parents du quartier cherchent un meilleur encadrement pour leurs enfants, ça pourrait répondre à un besoin », explique le commissaire Paul Trotter, qui est porteur de ce projet. La CSDM doit d'ailleurs lancer, à la fin du mois de décembre, une étude de faisabilité pour évaluer le projet, et notamment ses coûts.

Le Devoir

ESPACE MUSIQUE

présente

Montréal, cité de la musique 2004

Neuf concerts exceptionnels présentés sur les ondes d'Espace musique et dans 25 pays.

Changez d'airs

du 21 au 28 novembre.

www.radio-canada.ca/monrealmusique

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

RCI RADIO CANADA INTERNATIONAL LE DEVOIR Montréal

TOURISME Montréal AIR CANADA

McGill

Les nouveaux défis en éducation au Québec

Quels rôles l'État québécois doit-il et peut-il jouer en éducation ?

Symposium pour souligner le 40^e anniversaire de la création du ministère de l'Éducation du Québec et du Conseil supérieur de l'Éducation

- 40 ans après la Loi 60, quelles sont les fonctions essentielles pour l'État québécois en matière d'éducation ?
- Quels défis pour l'architecture du système scolaire québécois ?
- Quelle gouverne pour l'État en matière d'éducation pour l'avenir ?

Organisé par le Programme d'études sur le Québec et la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Université McGill

Le jeudi 18 novembre 2004
8 h 15 à 19 h
Salle 232, Pavillon Leacock,
855, rue Sherbrooke Ouest
Université McGill

Réservation obligatoire : (514) 398-3960
Gratuit pour les étudiants; 10\$ pour le public incluant lunch
www.arts.mcgill.ca/qs

Courchesne intervient en faveur des réfugiés

Gatineau — La ministre québécoise de l'Immigration, Michelle Courchesne, a pressé hier son homologue fédérale, Judy Sgro, d'étendre « rapidement » les droits d'appel des demandeurs d'asile.

La nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, en vigueur depuis juin 2002, prévoit la création d'une section d'appel au sein de la commission qui examine les demandes d'asile.

Or, invoquant l'importante accumulation de dossiers en souffrance, Ottawa retarde la mise en place de cette section qui s'intégrerait à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

« J'ai dit à Mme Sgro et à mes collègues provinciaux que le Québec était favorable à la mise en vigueur de cet article de loi sur le droit d'appel », a déclaré Mme Courchesne à l'issue d'une rencontre fédérale-provinciale sur l'immigration, à Gatineau. Elle faisait écho aux revendications des organismes d'aide aux réfugiés.

« Je pense qu'il faut rapidement résoudre cet enjeu, a-t-elle ajouté. [...] Les demandeurs d'asile sont de responsabilité fédérale, mais avec des conséquences très grandes sur notre territoire, quand on pense à toutes ces familles qui prennent refuge trop souvent dans les églises. »

Cet été, la ministre Sgro avait soulevé un tollé en envisageant publiquement de demander aux autorités religieuses de cesser d'abriter des réfugiés dont le dossier a été rejeté.

Hier, Judy Sgro a répété qu'elle préférerait réduire davantage le nombre de demandes d'asile pendantes avant d'instaurer une section d'appel. Le nombre de dossiers en attente tourne actuellement autour de 29 000, alors qu'il était de 53 000 à la fin 2002. La ministre a soutenu qu'elle visait le chiffre de « 20 000 à 22 000 » pour créer la section d'appel.

Presse canadienne

POLITIQUE

radio-classique
99.5
cixx
fm - montreal



Michel David

Oui, mais...

À une époque où la politique n'est censée provoquer que cynisme et désabusement dans la population, la naissance d'un nouveau parti est en principe une bonne nouvelle, dans la mesure où cela signifie que des gens croient encore possible d'utiliser le système pour changer les choses.

Encore faut-il savoir ce qu'on veut changer exactement. Courir deux lièvres à la fois a toujours produit le même résultat. L'incapacité d'Option citoyenne d'en arriver à un consensus sur la question nationale illustre parfaitement le dilemme — et le drame — de la gauche québécoise depuis des décennies.

En octobre 1991, Germain Gauthier, le dernier président du Mouvement socialiste fondé dix ans plus tôt par le syndicaliste Marcel Pélipin, avait expliqué de la façon suivante la raison de son sabordage: «Tant que la question nationale ne sera pas réglée, il sera extrêmement difficile de mettre sur pied une organisation axée sur des intérêts sociaux, parce que la souveraineté finit toujours, encore aujourd'hui, par monopoliser les débats.»

Si besoin était, ce qui est survenu en fin de semaine au premier congrès d'orientation d'Option citoyenne a permis de vérifier à nouveau la justesse de ce constat. Avant même de devenir officiellement un parti, le mouvement fondé par Françoise David est contaminé par le virus du «oui, mais...».

À l'issue du congrès, Mme David a semblé se réjouir du fait que les deux tiers des membres en soient sortis «de bonne humeur». S'il y a un déjà tiers de mécontents, on lui souhaite bonne chance. Elle en aura bien besoin dans son projet d'unir toute la gauche.

On peut facilement concevoir que des gens trouvent la social-démocratie péquiste trop molle. Mme David elle-même n'a jamais caché à quel point elle avait été déçue du peu de suite que le gouvernement Bouchard avait donné à la marche du «pain et des roses», il y a bientôt dix ans. La présence de Bernard Landry, que de nombreux progressistes voyaient comme le mauvais génie de M. Bouchard, n'est pas nécessairement de nature à faciliter un rapprochement.

La perspective d'une réforme du mode scrutin pour introduire un élément de proportionnelle permet maintenant à un parti de gauche d'entretenir raisonnablement l'espoir d'être représenté à l'Assemblée nationale. Le nouveau système ne sera pas en vigueur avant les élections de 2011, mais le développement d'un parti est une affaire de longue haleine. Parlez-en à Mario Dumont!

Nul ne peut prévoir exactement quel effet un mode de scrutin même modérément proportionnel aura sur le paysage politique québécois, mais on peut penser qu'il deviendra plus difficile de former un gouvernement majoritaire.

C'est précisément la raison qui a amené le PQ à la conclusion qu'il était préférable d'attendre que le Québec soit devenu un État souverain avant de changer les règles du jeu. Autrement, il risque d'être incapable de tenir un autre référendum. Vues sous cet angle, les prochaines élections prennent donc des allures de dernière chance.

À moins d'un accident de parcours, on voit mal comment Option citoyenne pourrait faire élire un seul député dans le cadre d'un scrutin uninominal à un tour. Françoise David n'en demeure pas moins la figure la plus charismatique qu'un parti de gauche aura réussi à présenter au Québec. Dans plusieurs circonscriptions, elle pourrait certainement contribuer à la défaite d'un candidat péquiste.

Quand un collègue lui demanda si elle se voyait bien dans le rôle d'un Ralph Nader québécois, qui assurera la réélection des libéraux, elle a répondu: «Nous sommes tous des gens intelligents et stratégiques. À l'approche des élections, on verra ce qu'on aura à dire au PQ.» On brûle de l'entendre.

Pour le PQ, il y a encore plus grave que les votes qu'il risque de perdre au profit des amis de Mme David. S'il est forcé de protéger son flanc gauche, il sera surtout incapable de recentrer son discours pour empêcher l'ADQ de continuer son travail de sape dans des régions comme Québec, Beauce-Appalaches ou le Bas-Saint-Laurent.

Même si le Québec tout entier souhaitait la victoire de John Kerry, cela ne signifie pas qu'il soit balayé par un vent de gauche. S'ils s'opposent au démantèlement de l'État issu de la Révolution tranquille, la majorité des Québécois souhaitent aussi voir son poids diminuer. Quand Jean Charest accusait les syndicats de défendre leurs intérêts corporatistes au détriment de l'intérêt public, il disait tout haut ce que pense une bonne partie de la population.

Bernard Landry le sait parfaitement, même s'il doit davantage peser ses mots. M. Charest aurait pu faire siens les propos qu'il a tenus récemment devant la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, au sujet de la responsabilité sociale des syndicats dans le nécessaire assouplissement des règles qui régissent le marché du travail.

Si M. Landry s'efforce de freiner les ardeurs sociales-démocrates de François Legault, qui voudrait les voir s'incarner dans son «programme de pays», c'est précisément pour faire en sorte que le PQ conserve son caractère de coalition, qui demeure indispensable à la réussite du projet souverainiste, mais la présence d'une option sérieuse à gauche risque de compliquer encore les choses.

Sur l'inspiration de son ancien collègue Joseph Faical, Pauline Marois plaide elle aussi pour un recentrage du discours péquiste, mais l'image que projette le PQ depuis son retour dans l'opposition demeure celle d'un parti qui cherche à préserver plutôt qu'à moderniser.

Il a cru bien faire en intégrant le SPQ Libre à ses structures, mais Françoise David est une certainement une figure plus inspirante pour les progressistes québécois que l'ancienne présidente de la CSQ, Monique Richard. La dernière chose à faire pour le PQ est de donner l'impression d'être le parti de l'establishment syndical. Fière encore que les «oui, mais...», il y a les non.

mdavid@ledevoir.com

Nouvelle controverse au sujet du bouclier antimissile

MANON CORNELLIER

Ottawa — Le premier ministre Paul Martin a ravivé la controverse autour de l'appui éventuel du Canada au bouclier antimissile américain. Il a mis le feu aux poudres en fin de semaine en laissant entendre que le Canada avait déjà fait le pas le plus important dans ce dossier.

En juillet, Ottawa a accepté de modifier l'accord de NORAD afin de permettre aux Américains d'utiliser, dans le cadre de leur bouclier, le système d'alerte rapide du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. «C'était la décision cruciale pour le Canada», a soutenu M. Martin lors de son passage en Colombie-Britannique.

Son gouvernement prétendait le contraire l'été dernier. Ses ministres et lui répétaient que ce changement à l'accord de NORAD était de nature technique. Les conseillers de M. Martin avaient tenu le même langage quelques mois plus tôt quand cette modification avait été évoquée une première fois. Ils disaient qu'elle était nécessaire si le Canada voulait participer au bouclier, mais qu'elle ne créait aucune obligation pour Ottawa.

La nouvelle déclaration du premier ministre a fait bondir le chef néo-démocrate Jack Layton. Hier, aux Communes, il en a conclu que les libéraux avaient déjà décidé d'appuyer le bouclier sans attendre le vote promis aux Communes. «[Le premier ministre] a dit que la décision la plus importante a déjà été prise. La vérité, c'est que le premier ministre a décidé», a-t-il lancé.

À sa sortie des Communes, il a rappelé que M. Martin lui avait dit, l'été dernier, que la modification à l'accord de NORAD n'était «pas si importante que ça [Not a big deal]».

Les jeux ne sont pas faits, a rétorqué le ministre de la Défense, Bill Graham. «Nous avons conclu un accord cet été pour préserver NORAD. Il s'agissait seulement du rôle de NORAD. Reste la discussion autour de notre participation ou non au système antimissile des États-Unis. Nous examinons cela à la lumière des intérêts canadiens», a-t-il dit aux Communes. Il a ajouté qu'une décision serait prise à terme, mais qu'un vote aurait lieu «avant de faire cela».

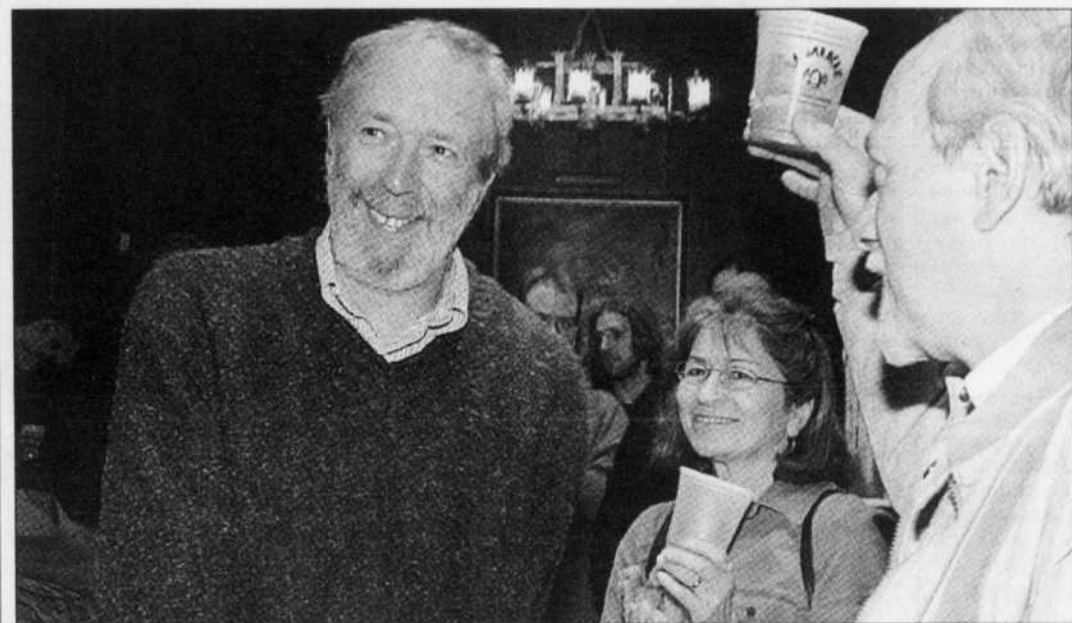
Dans son entrevue à CanWest News Service, M. Martin s'appuie toutefois sur la décision de cet été pour justifier de ne pas faire du débat sur le bouclier antimissile une priorité de son gouvernement. «Mon attention maintenant est tournée vers la défense de l'Amérique du Nord, ce qui veut dire nos côtes, notre souveraineté dans l'Arctique, et c'est là que nous allons concentrer [notre attention]», a-t-il dit.

Le Canada n'a pas donné son appui officiel au bouclier. Aucune lettre d'entente n'a été signée pour définir les termes d'une participation canadienne et prendre en compte l'opposition du Canada à l'arsenalisation de l'espace. Les Américains ont déjà commencé le déploiement d'intercepteurs au sol en Alaska et en Californie, ce qui a longtemps laissé croire qu'une décision serait prise avant la fin de l'année par le Canada.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe ne s'est pas formalisé de la déclaration de M. Martin. Selon lui, la modification à l'accord de NORAD était un premier pas en faveur du bouclier, mais le plus important reste, selon lui, la décision de participer ou non. Cette décision n'a pas été prise et il n'est pas question que le Bloc, qui s'oppose au projet, accepte qu'elle se prenne avant la tenue d'un vote aux Communes, a-t-il ajouté.

Le Devoir

Libre



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

EN COMPAGNIE notamment du militant indépendantiste Raymond Villeneuve, le cinéaste Pierre Falardeau a lancé hier son livre Québec libre!, un compte rendu de huit entretiens politiques réalisés par le directeur de jeunes Éditions du Québécois, Pierre-Luc Bégin, avec le célèbre cinéaste. Celui-ci trouve dans ce livre l'espace et la «tribune pour développer en profondeur sa pensée» sur une foule de sujets en phase avec ses engagements: crise d'octobre, attentats du 11 septembre 2001, marxisme-léninisme, violence politique, intellectuels québécois, féminisme, conflit israélo-palestinien, art engagé, lutte des Noirs américains et, évidemment, celle pour l'indépendance du Québec.

ROLEX
Explorer II
Acier

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 366-3876

Après plus de 30 ans CLUB 402
ferme ses portes fin janvier.

Costumes Importés d'Italie	350 \$	2 pour seulement ou 599 \$
Vestons Importés d'Italie	250 \$	2 pour seulement ou 399 \$
Chemises 100% coton	39,99 \$	à 59,99 \$

Cerruti 1881 — Zegna — Luigo Botto
LIQUIDATION TOTALE & FINALE
De tous nos vêtements
IMPORTÉS D'ITALIE

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636

Heures d'ouverture:
Lun. au ven. 10h à 18h
Sam. 10h à 18h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

Club 402-HOMME®



LA SOCIÉTÉ
AMIS POUR
TOI INC.
a besoin
de vous!

À nos jeunes sans famille et vulnérables, nous tentons de leur offrir un quotidien semblable au vôtre, au nôtre.

Pouvez-vous nous aider à réussir ?

Merci d'avance !

S.V.P. Adressez vos dons à:
La Société Amis pour Toi Inc.
a/s Soeur Thérèse Paradis
10908, av. Bellevois
Montréal-Nord (Québec)
H1H 3C9
Tél.: (514) 322-0307
Fax: (514) 329-0405

Un reçu pour fins d'impôt est disponible.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Code postal _____ Tél.: _____

Le Devoir



ARCHIVES LE DEVOIR
Monique Jérôme-Forget

• LES ACTUALITÉS •

La dépression frappe les femmes de plus en plus jeunes

Une Canadienne sur cinq a déjà souffert de dépression ou d'anxiété

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Effet de la double tâche ou de l'accélération du rythme de travail, une Canadienne sur cinq a déjà souffert de dépression ou de trouble de l'anxiété, selon un sondage réalisé en septembre par Léger Marketing.

Au Québec, cette proportion est légèrement plus élevée: 23 % des femmes ont été affectées par ces deux maladies. La différence s'explique surtout par une plus grande proportion de troubles anxieux.

Parmi les femmes souffrant de ces deux maladies, 71 % avaient des enfants. La psychiatre Marie-Josée Filteau, spécialiste des troubles de l'humeur, observe que les femmes sur le marché du travail subissent les contrecoups des coupures de postes et des départs à la retraite, qui engendrent un plus grand stress chez celles qui restent. «Elles doivent partir plus tôt pour s'occuper des enfants et, avec Internet, elles ont parfois le loisir de travailler une fois les enfants couchés. Il y a tout pour tomber malade.»

Les femmes sur le marché du travail vivent souvent la collision entre les deux sources de valorisation importantes que sont le travail et les enfants, poursuit la psychiatre.

Deux fois plus à risque que les hommes

Jusqu'à l'âge de 65 ans, les femmes risquent deux fois plus que les hommes d'être affectées par la dépression, selon des données citées par la médecin spécialiste. Le risque est encore plus important pour les mères chefs de familles monoparentales.

La docteure Filteau, constate que les femmes souffrant de dépression sont plus jeunes qu'auparavant. «Dans le temps de nos grands-mères, cela survenait souvent après la ménopause, à cause du syndrome du nid vide, quand les enfants partent de la maison. À l'heure actuelle, c'est en pré-ménopause que les femmes sont le plus susceptibles de déprimer, avec les fluctuations hormonales.»

Le sondage commandité par la compagnie pharmaceutique Wyeth et réalisé en collaboration avec l'Association canadienne

pour la santé mentale, révèle que 33 % des femmes qui ont souffert de dépression ou d'anxiété étaient âgées de 45 à 54 ans et 31 % avaient de 35 à 44 ans. «La quarantaine, c'est souvent le moment où on a plus de responsabilité au travail et où on a souvent encore des enfants à la maison. En plus, elles s'occupent souvent de parents vieillissants, puisque la majorité des aidants naturels sont des femmes», explique la docteure Filteau.

Le sondage révèle que les femmes atteintes jugent que la dépression et l'anxiété constituent des obstacles majeurs à leur réussite professionnelle, davantage que la grossesse (71 % contre 23 %), l'éducation des enfants (49 % contre 44 %), le sexisme (54 % contre 37 %) ou les soins prodigués à des parents âgés (51 % contre 39 %). Seul le harcèlement sexuel est jugé aussi handicapant pour la carrière.

Des solutions?

Les femmes tardent à demander de l'aide. Près de 8 femmes sur 10 ne pensent pas consulter si les symptômes se poursuivaient pendant six mois. D'ailleurs les trois quarts des femmes dépressives ou anxieuses disaient éprouver les symptômes depuis 2 à 10 ans.

Outre la sensibilisation auprès des femmes, la docteure Filteau pense qu'il faut impérativement améliorer l'accès aux médecins de famille, qui traitent les trois quarts des dépressions. «Plus on traite rapidement, meilleures sont les chances de guérison», fait-elle valoir. La médecin invite aussi les femmes à faire de l'activité physique — aussi bénéfique qu'une prise de médicament dans le cas d'une dépression légère —, à apprendre à connaître leurs limites et à entretenir un bon réseau d'amis. Aux milieux de travail, elle suggère des retours progressifs après une dépression ainsi qu'une meilleure conciliation travail-famille.

Le sondage a été conduit auprès de 7260 Canadiennes, dont 1508 étaient atteintes de dépression ou de trouble de l'anxiété, et comporte une marge d'erreur de 2,5 %.

Le Devoir

Une nouvelle prison serait superflue, publique ou privée

Un regroupement d'organismes communautaires fait part de son scepticisme devant les intentions du gouvernement

BRIAN MYLES

Le Québec n'a pas besoin d'une nouvelle prison, et encore moins si elle est administrée par le secteur privé, estime un comité d'experts mandaté par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

La baisse générale de la criminalité, le vieillissement de la population et le recours de plus en plus prononcé à des sentences alternatives (comme les peines à purger dans la communauté) rendent superflue la construction d'une nouvelle prison, estime l'ASRSQ.

Cette coalition, représentant une cinquantaine d'organismes communautaires, se montre très sceptique en ce qui a trait au projet du gouvernement Charest de confier au privé la construction et la gestion d'une prison de 300 à 500 places en Montérégie (à Longueuil ou à Sainte-Julie), pour enfermer les détenus écopant de peines inférieures à deux ans.

«Il n'existe pas de données fiables pour appuyer l'idée que les prisons privées sont plus efficaces et que les services sont de meilleure qualité», affirme le comité d'experts dans son rapport. Les prisons privées emploient moins de gardiens que les prisons publiques, et elles utilisent davantage la surveillance électronique pour contrôler les détenus. Le taux de roulement du personnel oscille à 50 % dans une prison privée sur deux, contre 9 % dans l'ensemble des prisons publiques. Il en résulte une baisse généralisée de la qualité des services aux détenus.

Il existe déjà une prison privée au Canada, à Penitentiary en Ontario, gérée par la firme américaine Management and Training Corp (MTC). Les détenus qui y ont séjourné ont rapporté qu'ils ne mangeaient pas à leur faim et qu'il fallait attendre des semaines avant de consulter un médecin en cas de maladie. Des documents internes de MTC ont été divul-

gués au *Toronto Star* cet automne, faisant état d'un manque flagrant de personnel pour assurer la sécurité des lieux.

C'est cette même prison de Penitentiary que visiteront sous peu les fonctionnaires québécois en quête d'inspiration. Les prisons de Sorel et Valleyfield, totalisant 120 places, sont désuètes et devront être fermées dans un avenir rapproché. Le gouvernement Charest croit qu'un centre de détention privé de 300 à 500 places pourrait combler les besoins des services correctionnels, tout en générant des économies.

Environ 150 cellules sont disponibles au Québec depuis l'entrée en vigueur d'une loi interdisant l'incarcération des citoyens pour amendes impayées. Cela équivaut aux places qui seront perdues lors de la fermeture des prisons de Sorel et Valleyfield, fait remarquer Johanne Vallée, directrice générale de l'ASRSQ. Le Québec pourrait par ailleurs

s'inspirer du Nouveau-Brunswick et conclure des ententes avec les Services correctionnels du Canada pour loger leurs détenus dans les pénitenciers lorsque c'est possible, dit-elle. Quelque 200 cellules sont inoccupées dans les pénitenciers du Québec.

Le comité d'experts de l'ASRSQ reconnaît l'existence de problèmes de surpopulation dans certaines prisons du Québec. C'est plutôt dans les ressources humaines, et non dans le béton, qu'il faudrait investir à leur avis. S'il y avait davantage de spécialistes à l'œuvre pour évaluer les détenus et leur proposer des programmes de réhabilitation, les séjours en prison seraient beaucoup plus courts. «Le problème de la surpopulation est créé par la machine, parce qu'elle n'arrive pas à produire en temps opportun les rapports nécessaires à l'évaluation des détenus», estime Mme Vallée.

Le Devoir

Tapis rouge pour Nouvelle-France



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE TAPIS ROUGE était déroulé au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, hier soir, pour Nouvelle-France, la grosse production historique de Jean Beaudin coproduite avec la France et l'Angleterre. Mettant en scène des interprètes de plusieurs horizons, dont les Québécois Noémie Godin-Vigneau et David La Haye (notre photo) aux côtés de Gérard Depardieu, Tim Roth, Vincent Perez, Irène Jacob, etc., le film, centré sur une histoire d'amour, se déroule au cours d'une période-charnière de notre histoire, quand le pays passa aux mains des Anglais. La chanson-thème écrite par Luc Plamondon est interprétée par Céline Dion.

Un investissement qui rapporte toute une vie durant.

Le 1^{er} décembre, Marchés mondiaux CIBC et CIBC Wood Gundy feront don de leurs honoraires et commissions à des organismes d'aide à l'enfance.



Fondation du Miracle pour l'enfance de Marchés mondiaux CIBC

Une excellente idée. Vingt ans de miracles. www.childrensmiracle.com

Un peu de sang neuf dans le système!

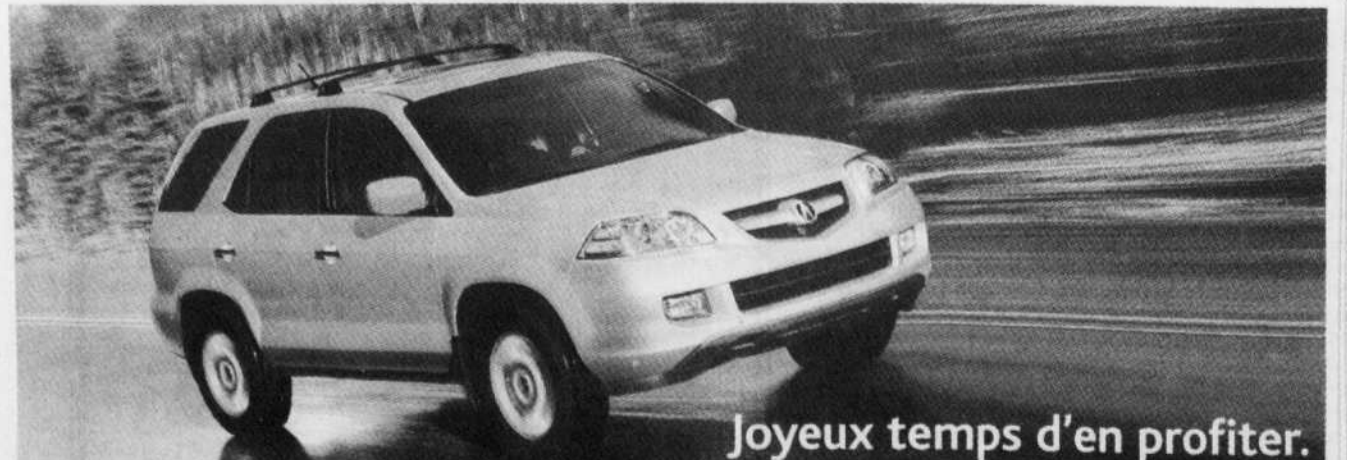
LE POINT
EN ADMINISTRATION DE LA SANTÉ

Volume 1, numéro 1 • Janvier 2005

- Une toute nouvelle revue faite par et pour les cadres et professionnels du réseau de la santé et des services sociaux
- Notre objectif? L'enrichissement des compétences et l'épanouissement professionnel des intervenants, dans le but d'améliorer les services
- Sortie début janvier 2005. Le premier grand thème abordé: **Survivre et sourire à la réforme**

Réservez votre exemplaire dès maintenant!
1-888-832-3031 postes 240, 237, 230

2005 L'année de l'Acura



Joyeux temps d'en profiter.

ACURA MDX

Location à partir de

595 \$*

Comptant 5 955 \$ 2 995 \$ 0 \$

Par mois 595 \$* 665 \$* 735 \$*

Incluant:

- moteur V6 SACT de 265 chevaux
- chaîne sonore AM/FM/CD à 8 haut-parleurs
- garnitures intérieures en cuir
- assistance de la stabilité du véhicule (VSA)
- 4 roues motrices avec système de gestion variable du couple (VTM-4)
- ordinateur de route
- et tellement plus...

Aucun dépôt de sécurité • Allocation de 96 000 km

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
(450) 682-4050
www.acuralaval.com

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
(450) 435-4455
www.acuraplus.com

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
(514) 354-8811
www.galeriesacura.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 696-7777
www.gabrielacura.com

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 340-1344
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
(450) 659-1616
www.acurabrossard.com

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura MDX (modèle YD18659) 2005 neuf. Un acompte de 5 955 \$ vous donne un versement mensuel de 595 \$ et un total des paiements de 34 515 \$. Un acompte de 2 995 \$ vous donne un versement mensuel de 665 \$ et un total des paiements de 34 915 \$. L'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 735 \$ et un total des paiements de 35 280 \$. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (hors de 0,15 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation (1 200 \$). Frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 2 au 30 novembre 2004.

ACURA
www.acura.ca

LE MONDE

P O R T R A I T

Le général-diplomate Colin Powell, une voix modérée au milieu des faucons

CHRISTOPHE DE ROQUEFEUIL

Washington — Le secrétaire d'Etat Colin Powell, général aux origines modestes devenu diplomate, a dans le monde l'image d'un modéré et d'un pragmatique, même s'il a défendu la décision du président George W. Bush d'envahir l'Irak.

Premier Noir à être arrivé aussi haut dans l'appareil d'Etat américain, Colin Powell, 67 ans, est l'une des personnalités politiques les plus populaires aux Etats-Unis, chez les républicains comme parmi les démocrates.

Né le 5 avril 1937 dans le quartier du Bronx, à New York, dans une famille modeste d'origine jamaïcaine — sa mère est couturière et son père comptable — il symbolise le «rêve américain» aux yeux de beaucoup de ses concitoyens.

Après avoir étudié la géologie à l'université, Colin Powell s'engage dans l'armée pour une longue carrière de 35 ans durant laquelle il s'illustre sur les champs de bataille en Corée ou au Vietnam, où il est blessé à deux reprises.

Il gravit tous les échelons jus-

qu'à devenir chef d'état-major interarmes, la plus haute fonction militaire aux Etats-Unis, de 1989 à 1993. Jamais un Noir ni un homme aussi jeune n'avait occupé un tel poste.

Il mène la guerre du Golfe, en 1991, durant laquelle il fait preuve de réticence à utiliser la force militaire pour porter un coup définitif aux forces de Saddam Hussein et précipiter la chute de son régime, au-delà de la libération du Koweït.

Il définit une doctrine, officieuse, selon laquelle les Etats-Unis devaient s'efforcer, à chaque intervention, de se fixer des objectifs politiques clairs, engager des moyens massifs pour garantir la victoire et, prudemment, prévoir une stratégie de repli.

Lorsqu'il prend sa retraite militaire en 1993, Colin Powell refuse de se jeter dans l'arène politique, malgré les conjectures pour qu'il se présente à la présidence ou la vice-présidence. Fin 2000, il accepte néanmoins le poste de ministre des affaires étrangères à la demande de George W. Bush, pour qui «personne n'est mieux placé» que lui pour représenter les Etats-Unis.



M. Powell (à droite) se réjouissant de la réélection du président Bush en compagnie de collègues, dont Donald Rumsfeld.

Ses quatre années à la tête de la diplomatie ont été difficiles. Modéré de tempérament, il doit batailler ferme pour faire prévaloir son point de vue de paix face

aux «faucons» de l'administration, comme le vice-président Dick Cheney ou le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, très «va-t-en guerre» après les attentats

meurtriers de septembre 2001.

Les tensions atteignent leur paroxysme sur l'Irak. Mais, fidèle à George W. Bush, Colin Powell ne laisse rien paraître et défend sans état d'âme apparent la politique suivie, qui donne pourtant la haute main au Pentagone de M. Rumsfeld. Il accepte notamment de présenter, à l'ONU le 5 février 2003, un dossier à charge sur les armes de destruction massives supposées détenues par Saddam Hussein, qu'aucune découverte n'est venue étayer.

Orateur doué, le ministre a toutefois montré qu'il préfère les discussions pratiques aux diatribes idéologiques. Il a également privilégié le travail à Washington, parcourant moins le monde que ses prédécesseurs.

Lorsqu'il n'est pas accaparé par ses occupations, Colin Powell aime, le week-end, retaper de vieilles Volvo de collection. Il a été opéré en décembre 2003 d'un cancer de la prostate, une intervention dont il s'est bien remis, selon le département d'Etat. Marié, M. Powell est père d'un fils et de deux filles.

Agence France-Presse

Le dossier médical d'Arafat pour les seuls ayants droit

Paris — Le ministère français de la Défense a fait savoir hier que le dossier médical de Yasser Arafat pouvait être communiqué à ses ayants droit s'ils en faisaient la demande conformément à la loi en application en France.

Le lieutenant-colonel Philippe Tanguy, de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), n'a ni confirmé ni infirmé le fait qu'un ayant droit avait déjà demandé à avoir accès à ce dossier.

La loi organisant le secret médical que «les médecins militaires appliquent bien entendu comme les autres médecins prévoit que pour obtenir le dossier médical d'un défunt, seuls les ayants droit peuvent poser cette demande», a expliqué le porte-parole du ministère de la Défense Jean-François Bureau sur France Info.

«Je pense que les juristes devront sans doute expertiser quel est le périmètre de cette définition. Sûrement, son épouse, sa fille [de Yasser Arafat] font partie des ayants droit, cela me paraît très probable.»

Jean-François Bureau a précisé que la loi ne prévoyait rien d'Etat à l'Etat. «Nous appliquons [la loi organisant le secret médical] comme l'ensemble de la médecine en France dans les hôpitaux militaires, a-t-il dit. C'est à la demande des ayants droit que le dossier médical peut être transmis dans les conditions prévues par la loi.»

Le président de l'Autorité palestinienne est mort jeudi dernier à l'hôpital Percy de Clamart, près de Paris, à l'âge de 75 ans. Hier, le premier ministre palestinien Ahmed Qoreï a demandé à la France que soit publié le dossier médical de Yasser Arafat.

Associated Press

Procès des écoutes de l'Élysée

Paris — Vingt ans après les faits, douze anciens collaborateurs civils et militaires de François Mitterrand se sont retrouvés hier devant le tribunal correctionnel de Paris pour répondre du placement illégal sur écoutes téléphoniques d'environ 150 personnes entre 1983 et 1986.

Gilles Ménage, ex-directeur adjoint de cabinet de François Mitterrand, s'est assis à côté de Christian Prouteau, ancien patron de la «cellule antiterroriste» de l'Élysée, Louis Schweitzer, ancien directeur de cabinet de Laurent Fabius à Matignon et actuel p.-d.g. de Renault, et Michel Delebarre, qui était directeur de cabinet de Pierre Mauroy à Matignon. Les autres prévenus sont des militaires qui ont mis en œuvre le dispositif.

Tous sont jugés pour «atteinte à l'intimité de la vie privée», un délit passible d'un an de prison et de 45 000 euros (70 000 \$) d'amende. Le procès durera jusqu'en février.

Lors des interrogatoires d'identité, les prévenus ont fait état de reconversions et de revenus disparates: Christian Prouteau est préfet sans affectation à 5000 euros (7800 \$) par mois, Louis Schweitzer touche 165 000 euros (250 000 \$) par mois de Renault, Paul Barril anime une société de sécurité privée et gagne 7000 euros (10 000 \$) par mois.

Le tribunal de Paris a décidé d'entendre comme témoins les deux anciens premiers ministres socialistes Pierre Mauroy (1981-1984) et Laurent Fabius (1984-1986), respectivement le 24 novembre et le 11 janvier.

À la demande de la défense, les juges ont aussi convoqué pour le 11 janvier Raymond Barre, premier ministre de 1976 à 1981. Seront également entendus l'ex-ministre des Affaires étrangères Roland Dumas et Paul Quilès, ancien ministre de la Défense.

La «cellule antiterroriste» créée en 1982 par l'Élysée aurait espionné journalistes, écrivains, avocats et personnalités de milieux très divers, de l'actrice Carole Bouquet au secrétaire général du parti centriste CDS, François Froment-Meurice, en passant par Paul Barril lui-même.

Une trentaine de plaignants se sont présentés ou sont représentés à l'audience, notamment le journal *Le Monde* et le directeur de sa rédaction Edwy Plenel, l'avocat Antoine Comte, la famille de l'écrivain Jean-Edern Hallier, décédé en 1997, et le Syndicat national des journalistes (SNJ).

«Être écouté donne l'impression que tout ce qui relève de votre intimité est étalé devant les gens, c'est un peu comme un viol», a dit le journaliste Patrice Dutertre.

«Il n'y avait pas que Mazarine», la fille cachée du président Mitterrand, «il y avait aussi les relations troubles de Mitterrand sous l'Occupation, son cancer caché, tout cela mon frère le savait», a dit Laurent Hallier, frère de l'écrivain disparu.

Pour l'accusation, les écoutes visaient à empêcher ou à contrôler de possibles révélations sur des affaires gênantes

Reuters

Sanctions contre la Côte d'Ivoire

Les «patriotes» réclament le départ des Français

New York et Abidjan — Le Conseil de sécurité des Nations unies a infligé hier, par un vote unanime, des sanctions à la Côte d'Ivoire, comprenant un embargo immédiat sur les armes et des mesures conditionnelles contre certaines personnalités ivoiriennes qui prendront effet dans un mois. Ce vote intervient au lendemain d'un sommet de chefs d'Etat d'Afrique de l'Ouest réuni à Abuja à l'initiative de l'Union Africaine (UA).

Les «jeunes patriotes», partisans de Laurent Gbagbo, ont réclamé hier le départ des soldats français de Côte d'Ivoire, dans un climat gravement détérioré avec Paris et à quelques heures du vote à l'ONU.

Dans le même temps, le dernier

avion affrété par la France, selon des sources consulaires, a quitté hier soir Abidjan pour Paris avec 270 étrangers désireux d'évacuer le pays. «Il faut que les soldats français se retirent» de Côte d'Ivoire, a lancé le leader des «Jeunes Patriotes» Charles Blé Goudé au cours d'une conférence de presse publique tenue au milieu de ses troupes à Abidjan.

Accusant l'armée française de «tentative de coup d'Etat» contre le président Gbagbo, il a lancé à ses milliers de sympathisants et devant la presse étrangère: «Pensez-vous que l'armée française est encore crédible pour jouer les arbitres?» «On est passé d'une crise ivoiro-ivoirienne à une crise franco-ivoirienne», a déclaré M. Blé Goudé. Depuis une semaine, ce n'est plus contre l'armée

des rebelles que les Ivoiriens se battent, mais contre l'armée française.»

Selon le leader de ce mouvement, véritable milice du pouvoir, qui avait largement orchestré les violentes émeutes anti-françaises de la semaine dernière à Abidjan, les affrontements entre «manifestants aux mains nues» et armée française devant l'hôtel Ivoire d'Abidjan le 9 novembre, ont fait «64 tués et plus de 1400 blessés» dans les rangs des patriotes.

Exactions démenties

Il a également démenti toute exaction de la part de ses partisans contre les Français (14 000 dans le pays) et les étrangers, dont plus de 5000 ont quitté le pays depuis le début des violences anti-Blancs le 6 novembre. Soixante-neuf plaintes,

dont trois pour viol, ont été depuis déposées en France par des rapatriés français venant d'Abidjan.

Le ton est particulièrement monté, par presse interposée, entre Jacques Chirac et Laurent Gbagbo au cours du week-end, le premier affirmant que la France continuerait à «assumer ses responsabilités» en Côte d'Ivoire pour éviter une dérive vers «un régime de nature fasciste», des propos qualifiés d'«insulte» par le second.

Evoquant l'attaque de l'aviation ivoirienne du fief rebelle de Bouaké au cours de laquelle neuf soldats français ont été tués, le président Gbagbo a accusé la France d'avoir «objectivement» pris parti «pour les rebelles».

Agence France-Presse

Les règles de guerre sont bafouées à Fallouja, selon Amnesty International

Londres — Les règles de la guerre destinées à la protection des civils et des combattants blessés ont été bafouées par les deux protagonistes du siège du bastion rebelle de Fallouja, rapportait hier Amnesty International.

Les troupes américaines et irakiennes n'ont pas pris les mesures nécessaires pour s'assurer que les non-combattants ne soient pas exposés et les rebelles ont utilisé abusivement le drapeau blanc, faisant feu sans discrimination. «Amnesty International craint que des civils n'aient été tués, en violation du droit international humanitaire, les parties prenant part au conflit n'ayant pris aucune précaution nécessaire à la protection des non-combattants», a indiqué le groupe de défense des droits de l'homme.

Amnesty, qui se fonde sur le témoignage d'un médecin ayant survécu à l'offensive, précise que 20 membres des services médicaux irakiens et des dizaines de civils ont été tués lorsqu'un missile non identifié a touché une clinique le 9 novembre. Le même



Franc-tireur des marines à l'œuvre à Fallouja.

jour, un garçon de neuf ans est mort des suites de ses blessures après avoir été touché au ventre par un éclat d'obus. Incapables de l'emmener à l'hôpital en raison des combats, ses parents l'ont enterré dans leur jardin.

Amnesty indique aussi que, le 11 novembre, l'émission de télévision britannique *Channel Four News* a diffusé des images sur les

quelles on voyait un soldat américain tirer un coup de feu, apparemment en direction d'un insurgé blessé se trouvant hors champ de la caméra. «Le soldat s'en allait ensuite en disant: "Il est parti"».

«Selon le droit international humanitaire, les forces américaines ont l'obligation de protéger les hommes mis hors de combat. Amnesty International demande aux autorités

américaines d'enquêter immédiatement sur cette affaire», demande l'organisation. «Les insurgés auraient également violé les règles du droit international humanitaire.»

«Dans un cas, des Irakiens seraient sortis d'un bâtiment en agitant un drapeau blanc. Un marine se serait approché du groupe et aurait été alors pris sous le feu des insurgés.»

«Un responsable militaire américain en Irak a également accusé les insurgés de stocker des armes dans des mosquées et des écoles. Des insurgés auraient ouvert le feu depuis une mosquée le 10 novembre», poursuit Amnesty International. Avant de conclure: «Toutes les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains doivent faire l'objet d'enquêtes. Et les auteurs présumés d'attaques illégales, notamment celles visant délibérément des civils, d'attaques disproportionnées menées sans discrimination et d'homicides de personnes blessées doivent être traduits en justice.»

Reuters

Tony Blair plaide en faveur du «multilatéralisme»

Londres — Le premier ministre britannique Tony Blair a appelé hier les Etats-Unis à se tourner vers leurs partenaires étrangers, notamment l'Europe, dans leur combat contre le terrorisme.

«Un multilatéralisme efficace doit être l'objectif, je n'ai pas de sympathie pour un unilatéralisme de principe», a plaidé le chef du gouvernement travailliste britannique, dans un discours prononcé hier soir à Londres, affirmant que «rien ne marchera [...] si les Etats-Unis ne se tournent pas vers les autres.»

«La politique américaine est en train d'évoluer et, de plus en plus, l'Europe et les Etats-Unis réalisent qu'une sécurité durable face au fanatisme et au terrorisme ne peut être seulement le fruit d'une réponse militaire conventionnelle mais sera le résultat d'un engagement en faveur de la démocratie, de la liberté et de la justice», a insisté Tony Blair.

«Le seul Afghanistan stable sera un Afghanistan démocratique et au final, en Irak, c'est la démocratie qui permettra de défaire les insurgés», a-t-il déclaré.

«La démocratie est le point commun entre l'Europe et les Etats-Unis», a plaidé le premier ministre britannique. Mais, a-t-il dit, «je ne suis pas en faveur — j'insiste sur cela — d'une série de solutions militaires pour y parvenir».

Tony Blair, qui a été la semaine dernière le premier chef d'Etat ou de gouvernement reçu par George W. Bush après sa réélection, a également mis en garde contre toute arrogance mal placée, des deux côtés de l'Atlantique.

«Et ce n'est pas une attitude intelligente, pour nous Européens, de tourner les arguments américains en dérision et de nous moquer de leurs dirigeants», a-t-il dit.

«Ce qu'il est par contre intelligent de dire, pour l'Europe, c'est que le terrorisme ne sera pas défait seulement en tapant du poing sur la table», a insisté Tony Blair, sous-entendant ainsi que les armes ne permettraient pas seules de lutter contre al-Qaïda et ses affiliés.

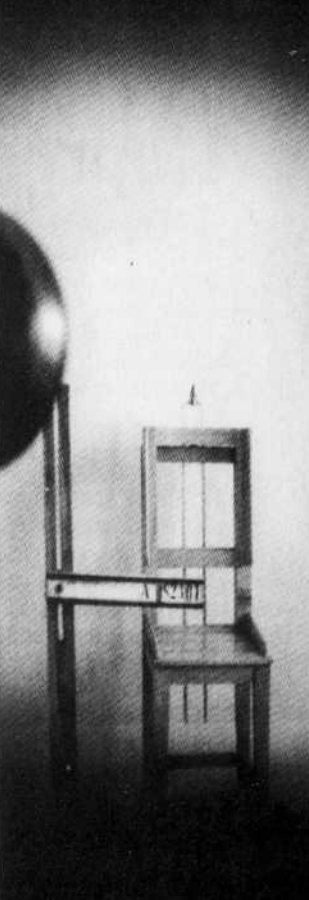
Agence France-Presse

EN BREF

Démissions à la CIA

Washington — Les deux principaux responsables des opérations clandestines de la CIA ont démissionné, a annoncé hier le nouveau directeur de la CIA Porter Goss, assurant qu'il n'y aurait «pas de vide» du pouvoir dans la guerre contre le terrorisme. Stephen Kappes, le directeur adjoint des opérations secrètes, et Michael Sulick, son adjoint ont tous les deux annoncé officiellement qu'ils quittaient leur emploi. Ces départs s'ajoutent à celui, annoncé vendredi, du directeur adjoint John McLaughlin qui travaillait pour la centrale depuis 32 ans. Des parlementaires ont demandé au directeur Goss de rendre des comptes après ces démissions en cascade. — AFP

Ce soir 23 h
LA DÉCOMPOSITION DE L'ÂME



Terreur à Berlin-Est

L'horreur d'une prison pas comme les autres en Allemagne de l'Est. Un documentaire primé dans plusieurs festivals internationaux.

TV5

À VOUS LE MONDE

WWW.TV5.CA

É D I T O R I A L

Partie remise

Ce qui est bien d'un jeune-parti-qui-n'est-pas-encore-un-parti, c'est que, faute de tradition, on peut en tirer tous les enseignements que l'on veut. Encore faut-il ne pas confondre tergiversations sur la question nationale et renouveau du langage politique!



L'issue du congrès d'Option citoyenne qui s'est déroulé en fin de semaine, Françoise David s'est réjouie de la «maturité politique» de ses membres, qui ont préféré remettre à l'an prochain le difficile débat sur l'appui ou non à la souveraineté du Québec.

Les délégués, pourtant, ne risquaient pas grand-chose. Option citoyenne s'affiche d'abord et avant tout comme un mouvement «de gauche, féministe, écologiste et altermondialiste». Nul ne s'y trompera: c'est, pour emprunter une référence connue, l'article 1 du programme!

Le compléter par une référence à la souveraineté, alors que la plupart des membres d'Option citoyenne privilégient cette option même si elle n'est pas la cause de leur vie, aurait dû couler de source. Cela règle l'affaire et permet de passer à toutes ces choses dont personne ne parle: l'économie domestique, par exemple, l'occupation du territoire ou la biodiversité.

Ce ne fut pas le cas, preuve par l'absurde que, à Option citoyenne comme dans le reste de la société, il suffit de vouloir évacuer l'avenir du Québec pour que celui-ci revienne par la porte de côté. Pourtant, le débat est familier aux progressistes eux-mêmes et ils lui apportent déjà une réponse: les fédéralistes sont au NPD, les souverainistes à l'UFP. Quant aux autres — ceux qui n'ont pour appartenance que le monde et leur coin de rue —, vont-ils même voter?



Josée Boileau

Or, puisque Option citoyenne a déjà décidé que c'est avec l'UFP, parti de gauche souverainiste, qu'elle entend fusionner — les pourparlers étant officiellement enclenchés cette semaine —, le sort de la souveraineté est pour ainsi dire réglé.

À moins que l'UFP ne renonce à son option (impensable), à moins que l'UFP et l'Option citoyenne réunies ne présentent deux plates-formes constitutionnelles (impraticable), les militants d'Option citoyenne, dans un an, devront donc opter pour le «oui». Entre-temps, on se sera égarés dans des chicanes de virgule, dignes de la gauche traditionnelle... et du Parti québécois. De quoi laisser bien des électeurs.

La création d'Option citoyenne a pourtant été motivée par le désir de rompre, à gauche, avec les ennuyeuses arguties qui détournent de l'essentiel. Verra-t-on l'Option citoyenne se perdre dans les méandres du «pourquoi la souveraineté?», à l'image du Parti québécois qui s'égare, lui, dans le «comment»? C'est le Parti vert qui doit bien sourire, lui qui a renoncé le mois dernier à s'allier au mouvement de madame David, satisfait de la cohérence de son propre programme.

La direction d'Option citoyenne, Françoise David en tête, dit ne pas avoir voulu imposer son point de vue, favorable à la souveraineté. Elle a pourtant trouvé moyen d'affirmer le caractère féministe du mouvement, à l'issue d'un débat qui a duré une heure et demie samedi et qui divisait aussi les membres. Mme David croyant avec ferveur à la nécessité du féminisme, le mot a finalement été accepté. Peut-être la ferveur lui manqua-t-elle sur la question nationale pour qu'on puisse aussi sceller son sort.

Ce n'est que partie remise? Fort bien. Mais ce n'est pas de maturité qu'il faut alors parler. Cela s'appelle plutôt du «zigonnage».

jboileau@ledevoir.ca

L'après-Powell

Quatre secrétaires d'État de l'administration Bush, dont le secrétaire aux Affaires étrangères, Colin Powell, ont remis leur démission dans la seule journée d'hier. Il s'agit des ministres de l'Agriculture, Ann M. Veneman, de l'Éducation, Rod Paige, et de l'Énergie, Spencer Abraham. Ces départs suivent de quelques jours ceux des ministres de la Justice, John Harkroft, et du Commerce, Donald Evans.

Il n'est pas rare qu'un tel remaniement ait lieu au début du second mandat d'un président. Compte tenu des difficultés rencontrées depuis quatre ans, personne n'est étonné d'apprendre que plusieurs acteurs proches de la Maison-Blanche décident de réorienter leur carrière, volontairement ou poussés en cela par le président. Dans le cas de Colin Powell, c'était un secret de Polichinelle que, malgré son passé de haut gradé de l'armée, coordonnateur de la première guerre contre l'Irak sous Bush père, le secrétaire aux Affaires étrangères n'était pas à l'aise avec certaines des décisions les plus radicales de l'administration américaine.

Il faut se rappeler que c'est lui, Colin Powell, qui a eu la tâche de convaincre les membres de l'ONU de l'urgence d'une intervention en Irak à l'aide de fausses preuves photographiques présentant des sites d'entassement d'armes de destruction massive. On imagine le malaise en apprenant que de telles armes n'existaient pas, surtout que l'homme n'était déjà pas très chaud à l'idée d'envahir le pays sans que des conditions minimales soient remplies, dont celle de savoir quand et comment les États-Unis sortiraient de l'Irak avant même le déclenchement de l'opération.

Au sein de l'administration Bush, M. Powell n'avait pas l'oreille du président sur la question de l'Irak. Dans les circonstances, difficile d'être pris au sérieux par les représentants des pays étrangers avec lesquels il devait négocier.

La question qui vient en apprenant le départ prochain de M. Powell est évidemment de savoir par qui il sera remplacé. Quelques noms circulent dont celui de Condoleezza Rice, la conseillère du président en matière de Sécurité nationale, du sénateur Richard G. Lugar et de l'ambassadeur des États-Unis à l'ONU, l'ancien sénateur John Danforth. Le choix de l'un ou l'autre de ces personnages n'est pas anodin: s'il s'arrête sur Condoleezza Rice, cela pourra signifier que M. Bush tient à ce que rien ne change dans les relations avec le monde, Mme Rice étant l'une de ses plus fidèles et plus proches collaboratrices. En revanche, si c'est l'ambassadeur Danforth qui accède à ce poste jadis occupé par Henry Kissinger et Madeleine Albright, pour ne nommer qu'eux, cela pourrait signifier que M. Bush est prêt à envoyer un message de rapprochement à l'intention de ses alliés. M. Danforth est républicain, mais il fait partie de ces hommes d'influence qui ont le respect des démocrates autant que des républicains.

Cela dit, même si le président Bush choisissait M. Danforth pour représenter les États-Unis sur la scène internationale, encore faudrait-il qu'il lui fasse confiance et lui laisse une marge de manœuvre plus grande qu'à M. Powell. Ce qui est loin d'être assuré!

j-rsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAU
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information JULES RICHER
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Le rêve de l'éducation terni

Monsieur le ministre de l'Éducation. Je voudrais vous faire partager, en tant que citoyen, quelques réflexions au sujet des compressions de 100 millions à l'aide financière aux études. L'argument de la réduction de l'accessibilité aux études, souvent brandi par le mouvement étudiant, n'est pas le plus important selon moi.

Beaucoup d'étudiants parmi les plus pauvres effectuèrent certainement des études supérieures en raison d'une demande sociale grandissante et des exigences croissantes des ordres professionnels. Mais que restera-t-il de leur marge de manœuvre à s'investir de façon créative dans la société de demain?

Malgré les compressions, j'ai moi-même décidé de ne pas laisser le gouvernement détruire mon rêve de faire de la recherche universitaire. À 23 ans, j'ai déjà étudié dans deux universités, voyagé à l'étranger, fondé une entreprise d'économie sociale et été reconnu pour mon leadership dans mon milieu. Mais soyez sûr, Monsieur le ministre, que je ne recommencerai plus, car, d'ici deux ans, 38 000 \$ de dettes d'études clouent mes cellules créatives au plancher.

Le véritable drame de votre politique en matière d'éducation est de museler les éléments les plus dynamiques de la société de demain. Avec un pareil endettement, comment puis-je rêver de demain? Créer ma PME ou avoir deux enfants? L'exigence du remboursement de ce passif me transformera en citoyen passif, incapable de contribuer pleinement à ma collectivité. Dans le contexte démographique québécois, où le fardeau fiscal de la jeune génération promet déjà d'être lourd, ces compressions sont, collectivement, une erreur stratégique magistrale.

Si j'use de dynamisme dans les prochains mois, ce sera pour vous demander de retirer ces compressions à l'aide financière aux études ou, le cas échéant, pour favoriser la défaite du Parti libéral aux prochaines élections.

Avec tout mon respect veuillez agréer, Monsieur le ministre, mes salutations les meilleures.
 Joël Larouche
 Montréal, le 8 novembre 2004

La dépouille dépouillée

Jusqu'à son dernier souffle, Yasser Arafat aura tenu le public en haleine. Ses derniers jours priront pour le moins des airs burlesques. Son épouse, qui fait plus que vivre à Paris depuis trois ans, s'est subtilement mise en évidence dans le scénario final. Du grand art oratoire. L'enjeu de cette mascarade à peine annoncée était, et sera, le compte en banque du leader palestinien. Pour une fois, la fin n'est pas banale. Et éclairante.

Plus d'un se secouèrent en apprenant la fortune (supposée) du raïs. Et d'autres de se demander comment une fortune folant des centaines de millions a bien pu aboutir dans les divers comptes de banque, dans divers pays, du libérateur... Le cheminement de cette saga posthume devrait nous en apprendre un peu plus sur les us et coutumes des grands de ce monde.
 Gaëtan Fontaine
 Montréal, le 11 novembre 2004

Souvenez-vous de vos promesses, M. Martin

Comme chaque automne, le jour du Souvenir est venu nous rappeler que la guerre tue.

La grande pauvreté aussi... Elle tue par la faim, la maladie, la violence et finalement par la guerre.

Rappelons que, en décembre 2000, le Canada fut signataire des Objectifs de développement du millénaire. Ces objectifs, entérinés par la communauté internationale, comportent des cibles minimales pour réduire pauvreté, faim, analphabétisme, sexisme et dégradation de l'environnement d'ici à 2015.

Je suis inquiète M. Martin, et ce, pour deux raisons. Malgré vos promesses, notre aide internationale stagne. De 6 sur 22 pays donateurs en 1990, nous sommes maintenant 16. Au rythme canadien actuel, les cibles des engagements fixés à l'an 2015 seraient atteintes en 2040.

Ma deuxième source d'inquiétude, c'est la révision actuelle de notre politique étrangère. On place sous un même parapluie des budgets tels que ceux de la défense, la diplomatie, le commerce et l'aide internationale. M. Martin, comment ferez-vous pour remplir vos promesses d'aider les plus pauvres de la terre devant vos ministres responsables de dossiers aux enjeux si différents? Comment ferez-vous pour ne pas travestir les argents de l'aide internationale en moteurs de retombées économiques ou en donneurs de bonne conscience à la suite des dévastations des guerres de notre bon voisin (concentration actuelle de notre aide à l'Irak et à l'Afghanistan)?

Souvenez-vous, M. Martin, de monsieur Pearson, de la tradition canadienne et, plus près, de votre discours de septembre dernier aux Nations unies où vous avez souligné l'urgence d'agir selon nos principes humanitaires communs et en fonction des Objectifs de développement du millénaire.

Huguette Guay
 Saint-Armand, le 11 novembre 2004

LIBRE OPINION

Logement: un régime de tutelle fondé sur la condition sociale

NICOLE FILION
 Ligue des droits et libertés

Avant même que la commission parlementaire sur le projet de loi 57 ne termine ses travaux, le ministre Claude Béchard doit clore le débat sur les dispositions qui accorderaient à la Régie du logement le pouvoir d'ordonner le versement, directement au propriétaire, de la portion logement de la prestation d'aide sociale pour les loyers à venir, en cas de non-paiement de loyer. Le ministre doit annoncer clairement son intention de retirer ces dispositions à l'égard desquelles il s'était lui-même dit en défaveur, en juin dernier, au moment du dépôt du projet de loi 57.

La même proposition avait fortement été décriée en 1998, par plusieurs juristes experts en droits de la personne, dont nous reprenons ici les principaux arguments, ainsi que par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Tous avaient jugé discriminatoire cette mesure autorisant de verser directement au propriétaire une grande partie de la prestation sans le consentement du prestatiaire.

Ce point de vue avait également été repris la même année par le Comité d'experts de l'ONU chargé de veiller au respect par le Canada et ses provinces, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Les dispositions en cause prévoient l'imposition d'un régime de tutelle pour les prestataires de la sécurité du revenu ayant pour effet de les priver du libre choix de disposer de l'aide reçue pour subvenir à leurs besoins essentiels, sinon à une partie de ces besoins. Le régime projeté est discriminatoire puisqu'il crée une différence de traitement entre les locataires prestataires de l'aide

de sociale et les autres locataires qui seraient en défaut de paiement de loyer. Cette distinction se fonde sur la condition sociale des prestataires, porte atteinte à leur dignité en lançant le message que ces personnes sont incapables d'assumer leurs responsabilités et perpétue les préjugés et stéréotypes dont elles sont victimes.

Droit à la vie privée

Par ailleurs, compte tenu du caractère public des jugements de la Régie du logement, la mise en application du régime proposé aura pour effet de porter atteinte au droit à la vie privée des prestataires compte tenu des renseignements susceptibles d'être rendus publics aux fins de l'ordonnance de la Régie du logement: le nom du locataire, son statut de prestatiaire, la source de ses revenus, le taux de prestation, etc. Il est à prévoir, de surcroît, que cette mesure facilitera la création d'une liste noire de locataires prestataires de l'aide sociale.

Le gouvernement antérieur avait dû battre en retraite quant à son intention d'aller de l'avant avec un tel régime d'exception pour les prestataires de l'aide sociale. On avait cru que le débat était clos compte tenu du caractère discriminatoire de la mesure et l'atteinte aux droits de la personne qu'elle induisait. En reprenant à son compte la même proposition, le gouvernement actuel fait preuve d'aveuglement volontaire et, de surcroît, nie les véritables causes de l'incapacité de payer le loyer de nombreux locataires.

De plus, les données relatives aux taux de non-paiement de loyer par les prestataires d'aide sociale n'offrent aucun fondement à cette proposition.

Selon les données de Statistique Canada, 111 385 ménages locataires consacrent plus de

80 % de leur revenu pour se loger. La majorité de ces personnes sont prestataires de la sécurité du revenu. Quoique cette donnée pourrait laisser présager du contraire, l'INRS Urbanisation, Culture et Société établit, pour sa part, les pertes dues au non-paiement du loyer à seulement 1,2 % des revenus des propriétaires. À Montréal, le pourcentage de mauvaises créances atteint à peine 0,7 %.

Il a de plus été établi par l'Association des offices municipaux du Québec, qu'en HLM, alors que le coût du loyer est établi à 25 % du revenu pour les locataires à faible revenu, le taux moyen de non-paiement de loyer se chiffrait à peine à 0,5 %.

Au moment où le gouvernement du Québec entreprend de réviser le régime de la sécurité du revenu et s'apprête bientôt à soumettre un projet de politique de l'habitation, il doit s'assurer que ces propositions soient de nature à assurer à toute personne le droit à «un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un habillement et un logement suffisant, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence» (article 11 du PIDESC).

Ce texte est appuyé par: M^{me} Carmen Palardy, Association des juristes en droit social; Eric Bordo, Front commun des personnes assistées sociales du Québec; Étienne Legault, Organisation populaire des droits sociaux/Région de Montréal; France Desroches, Union des consommateurs; Lucie Poirier, Front d'action populaire en réaménagement urbain; et André Trépanier, Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec.

IDÉES

Le 40^e anniversaire du ministère de l'Éducation

Vous aviez raison, Monsieur le ministre

Les valeurs défendues par Paul Gérin-Lajoie jadis concernant le réseau collégial sont toujours d'actualité

LES MEMBRES DE LA COALITION-CÉGÉPS

Lettre ouverte à Paul Gérin-Lajoie, «ministre de l'Éducation»

M

onsieur le ministre, Vous avez été nommé ministre de l'Éducation honoraire par l'actuel gouvernement du Québec pour deux jours, les 17 et 18 novembre 2004. En cette qualité, mais aussi à titre de citoyen du Québec, vous pouvez de nouveau contribuer à promouvoir la qualité du système d'éducation québécois, comme vous l'avez fait il y a maintenant 40 ans.

Vous aviez raison, Monsieur le ministre! Les valeurs mises en avant par le rapport Parent ont permis au Québec de faire un gigantesque progrès, mais il faut périodiquement réaffirmer avec force qu'il importe de garder le cap. Dans le contexte particulier de la réflexion sur l'avenir de l'enseignement collégial, la qualité et l'accessibilité de l'éducation sont présentement menacées. Pourtant, ces valeurs devraient au contraire être soutenues au moment même où les enjeux de la mondialisation exercent des pressions pernicieuses sur les sociétés.

Monsieur le ministre, nous vous invitons, par une déclaration publique, à donner votre appui à ce que réclament près de 60 000 signataires de la pétition en faveur des cégeps. Enseignants et enseignants, membres du personnel de soutien, membres du personnel professionnel, étudiantes et étudiants, parents du réseau collégial et, plus largement aussi, citoyennes et citoyens du Québec, demandent un engagement du ministre de l'Éducation à soutenir politiquement et économiquement un réseau des cégeps, public et gratuit, distinct des ordres d'enseignement secondaire et universitaire, sur l'ensemble du territoire québécois, offrant aux jeunes et aux adultes deux secteurs de formation, l'un préuniversitaire et l'autre technique, soudés par une même formation générale.

Profitez de votre position privilégiée et réaffirmez vos valeurs, celles que vous avez défendues et concrétisées, à la suite du rapport de la commission Parent, mais aussi celles que vous avez exprimées le mois dernier dans les médias.

Principes qui perdurent

Oui, Monsieur le ministre, vous avez raison de dire que le réseau collégial doit maintenir un diplôme national. Oui, Monsieur le ministre, vous avez raison de refuser le démantèlement du réseau des cégeps. Ce que nous vous demandons, c'est de réaffirmer les principes fondamentaux à partir desquels le ministère de l'Éducation a vu le jour dans les années 60.

Vous voulez un réseau des cégeps, c'est-à-dire: un réseau d'établissements répartis sur le territoire qui offre des programmes et des diplômes ministériels, et non pas une série d'établissements désarticulés sur les plans pédagogique et administratif; public et gratuit, c'est-à-dire financé complètement par l'État et sans exigence de droits de scolarité, tant pour les jeunes que pour les adultes, leur permettant



SOURCE TÉLÉ-QUÉBEC

Dans le débat sur l'avenir de l'enseignement collégial, la qualité et l'accessibilité de l'éducation sont présentement menacées.

de se réaliser dans différents secteurs de la société et leur assurant des échanges fructueux d'expériences et de vie;

■ accessible sur l'ensemble du territoire québécois, pour soutenir les régions dans leur effort de développement;

■ distinct des ordres d'enseignement secondaire et universitaire, qui constitue un des éléments clés de la réussite scolaire postsecondaire du Québec en Amérique du nord;

■ offrant deux secteurs de formation, technique et préuniversitaire, soudés par une même formation générale qui permet non seulement l'ouverture d'esprit la plus large et le développement de la personne humaine et du citoyen mais aussi la transmission d'un fonds culturel commun essentiel à notre cohésion sociale; ■ permettant à chacun la possibilité de se reorienter; ■ offrant un milieu de vie qui permet de développer d'autres intérêts tout en stimulant un sentiment d'appartenance.

Les parents, les étudiantes et les étudiants, de concert avec leurs enseignants et enseignants, le personnel de soutien et le personnel professionnel, ont toujours été prêts à s'engager pour travailler à l'amélioration de la qualité du réseau collégial. Pas à son démantèlement.

Le réseau des collèges a besoin d'oxygène; les besoins accrus de la société québécoise en éducation supérieure commandent un meilleur financement. Il faut s'attaquer sérieusement au problème de la réussite, pour permettre à un plus grand nombre de

jeunes d'obtenir ce diplôme de valeur nationale qu'est le diplôme d'études collégiales (DEC), sans en altérer sa qualité reconnue.

En qualité de ministre de l'Éducation, en ce jour du 17 novembre 2004, nous vous demandons de souscrire de nouveau à la nécessité de maintenir et de développer le réseau collégial.

Nicole Landry, Fédération des associations de parents des cégeps du Québec (FAP); Julie Bouchard, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ);

Les organisations syndicales du personnel de soutien: Marjolaine Côté, Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), Marie Racine, Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et Ginette Bussièrès, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ);

Les organisations du personnel professionnel: Robert Tardif, Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) et Michel Chagnon, Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ); Les organisations syndicales du personnel enseignant: Alain Dion, Fédération autonome du collégial (FAC), Réginald Sorel, Fédération des enseignants et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et Ronald Cameron, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

La réforme est nécessaire et inévitable

Les fondements du nouveau programme de formation ne doivent pas être remis en cause

MARIO CYR

Directeur de l'école Lestrat Havre-Saint-Pierre

Il est temps de cesser de remettre en cause le programme de formation de l'école québécoise. Les fausses perceptions et les mauvaises interprétations véhiculées précipitent l'opinion publique vers un consensus erroné. Contrairement à la légende urbaine, le programme de formation de l'école québécoise n'est pas un virus, mais un remède.

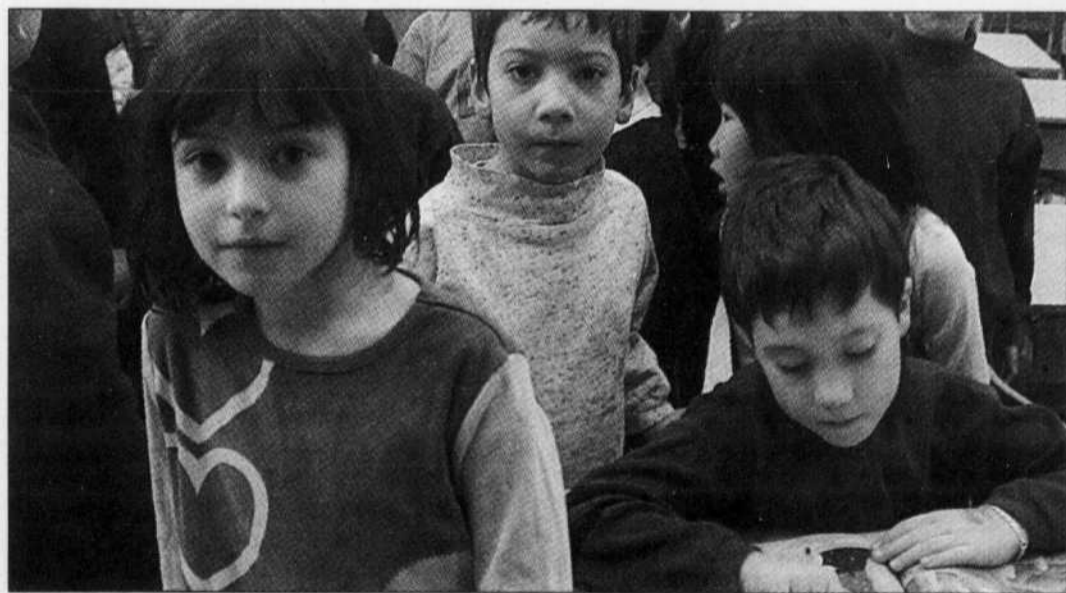
Faisons l'analogie entre l'enseignement et la construction d'une voiture. Dans le système d'éducation traditionnel, l'élève recevait de l'information de la part de différents enseignants. Il devait retenir ce qu'on lui avait enseigné et le répéter à l'examen. Lui et ses parents recevaient un bulletin qui exprimait le pourcentage de connaissances qu'il avait retenues.

Cette manière de fonctionner était rassurante, car elle donnait à l'élève la responsabilité de fixer les vis et les écrous pour que les pièces de son véhicule tiennent en place. Certains réussissaient à conduire cette voiture, mais d'autres vivaient de graves accidents de parcours.

Depuis la réforme, l'élève apprend maintenant à reconnaître l'utilité des pièces nécessaires à la réalisation de la voiture en participant fréquemment à la construction des pièces. Son enseignant l'accompagne pour s'assurer qu'il utilise les bonnes démarches pour bâtir et comprendre les fonctions de ses outils. L'image renvoyée par ce modèle donne plus de liberté et de contrôle à l'élève dans ses apprentissages et n'enlève en rien la raison d'être de l'enseignement et de l'enseignant.

Le programme de formation

L'école se fait souvent reprocher de ne pas être centrée sur les réalités de la société. On dit qu'elle devrait parler de santé, de bien-être, d'orientation, d'entrepreneuriat, de consommation, d'environnement. Surprise! Maintenant ces sujets sont présents dans le programme. C'est ce qui s'appelle les domaines généraux de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La réforme permettrait à l'école de se recentrer sur les réalités de la société.

formation. Cette partie du programme permettra à nos enfants de réfléchir aux grands enjeux et d'exercer leur jugement critique.

Nous reprochons aux jeunes d'être individualistes, d'utiliser un langage.com, de manquer de persévérance, etc. Ces problématiques sont si importantes que l'école a décidé de s'en préoccuper, et c'est la raison fondamentale de la présence des compétences transversales.

Pourquoi la société veut-elle faire un choix entre connaissances et compétences? Les deux sont intimement liées. Ne faut-il pas utiliser la connaissance dans des situations qui demandent des compétences?

En mathématiques, par exemple, l'élève apprend encore ses tables de multiplication, mais il fait aussi face à des situations problèmes. En géographie, histoire et

éducation à la citoyenneté, on ne demande pas à l'élève de retenir de l'information, mais de l'utiliser pour comprendre le fonctionnement des sociétés et les changements qui les influencent.

Nous pouvons remettre en question l'interprétation du programme de formation dont le bulletin, mais nous ne pouvons remettre en cause les fondements de ce programme et le fait qu'il devient inévitable de réaliser un changement dans l'éducation.

Une chose est certaine, une fois qu'un enseignant croit à cette réforme, il est difficile de l'arrêter. Mais pour qu'il se l'approprie, il doit avoir reçu la formation et l'accompagnement nécessaires à l'application du nouveau programme. Il serait temps que tous les intervenants influents de notre société prennent conscience des réels enjeux qui sont en cause présentement.

L'éducation et la langue française

Une réforme comme un placebo sucré

PIERRE ST-GERMAIN
Président, Alliance des professeurs et professeurs de Montréal

L'ex-ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois — la mère de la réforme de l'éducation — affirmait dans une lettre publiée dans *Le Devoir* du 9 novembre qu'il est trop tôt pour mesurer les effets de la réforme de l'éducation sur la qualité du français à l'école.

Comme certains parents, Mme Marois refuse de voir grandir son bébé et d'admettre qu'il emprunte une autre voie que celle qu'on lui avait tracée. L'ancienne ministre de l'Éducation sait mieux que quiconque que sa réforme, dessinée au lendemain de la Commission des états généraux sur l'éducation, a dévié de ses grands desseins de «viser la réussite pour tous», de recentrer l'enseignement sur les matières de base et d'accorder une attention particulière à la grammaire, au vocabulaire, à la syntaxe et à la ponctuation dans les cours de français.

La nouvelle rendue publique ces derniers jours sur les difficultés de pourvoir les écoles de manuels de grammaire est un symptôme révélateur des effets secondaires de l'implantation de la réforme des programmes de français qui a précédé et inspiré la réforme de l'éducation.

Basé sur l'approche communicative et la pédagogie de la découverte, l'enseignement du français est depuis plus de 15 ans davantage axé sur l'expérimentation au détriment de la compréhension des règles fondamentales de la syntaxe, de la ponctuation et de la grammaire. Pourquoi alors un manuel? Le président de la Fédération des directions d'établissement scolaire, M. Serge Morin, a d'ailleurs confirmé cette approche en affirmant que «avec la réforme, le manuel ne prend qu'une toute petite place dans la pédagogie».

Les objectifs à atteindre par les élèves sont maintenant centrés sur sa capacité de développer la compétence de communiquer, en d'autres mots, «de se faire comprendre». Mme Marois a beau prétendre que sa réforme permettra «qu'une plus grande attention soit portée à la structure de la langue et à ses notions de base», la réalité est bien différente. Les taux de réussite en français à l'école secondaire ont augmenté seulement parce que les critères d'évaluation sont moins sévères et parce que le redoublement n'est plus possible. De sorte que lorsque les connaissances en grammaire, en syntaxe, en ponctuation et en vocabulaire sont véritablement mesurées lors des épreuves d'admission à l'université, une majorité de candidates et candidats échouent à l'examen de français, même en formation des maîtres.

Au secondaire

L'implantation de la réforme de l'éducation au secondaire ne viendra malheureusement pas pallier les lacunes de la réforme des programmes de français. Le développement des compétences disciplinaires et transversales dans l'approche préconisée par le MEQ prime l'enseignement systématique et l'évaluation des notions de base de la langue française. Ainsi, au lieu d'apprendre les règles de base de la langue et de les utiliser pour exprimer nos compétences, on procède à l'inverse en espérant qu'à travers les compétences, l'élève acquerra des connaissances de base.

De plus, l'organisation scolaire par cycles (1^{er} cycle = 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, 2^e cycle = 4^e et 5^e secondaire) et l'intégration à tout prix des élèves en difficulté (avec l'abolition des cheminements particuliers de formation) qui s'ajoutent à ceux ayant des acquis de divers niveaux mais promus de façon automatique grâce à la politique de non-redoublement, rendra donc les classes des écoles secondaires encore plus hétéroclites.

Comme si ce n'était pas suffisant, la multiplication des projets préconisée par la réforme de l'éducation a aussi pour effet de multiplier les matières spécialisées à option (musique, informatique, etc.). A cause de contraintes d'organisation scolaire, ces groupes sont souvent formés d'une vingtaine d'élèves, ce qui a pour effet de provoquer des débordements dans les groupes des matières de base, telles que le français ou les mathématiques, qui sont composés de 32 à 35 élèves.

Malheureusement, Mme Marois, votre réforme a mal grandi. Plus de 375 enseignantes et enseignants de près de 300 établissements scolaires de la grande région de Montréal, récemment réunis en colloque, ont constaté que les effets escomptés de la réforme de l'éducation ne correspondaient pas aux effets observés. Il faut revenir à l'enseignement systématique de la grammaire, de la syntaxe, de la ponctuation et du vocabulaire; il faut que ces notions soient évaluées et que ces résultats comptent, qu'ils aient un impact sur la réussite et la promotion.

A défaut d'un virage à 180 degrés, l'effet réforme de l'éducation sur la qualité du français se limitera à l'effet placebo au goût sucré... donc plus facile à avaler.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Lequart (pupitre édit., idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précoart (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Durisac (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque (Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction)); Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (commun); La documentation: Gilles Paré (directeur), Maureen Derome, Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Zévalle, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claude Paquet, Micheline Rueland, Nadia Sebti, Mélanie Simard (publicitaires); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Lemaitre, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

PLAN

SUITE DE LA PAGE 1

Loi sur le développement durable, qui prévoit notamment la création d'un poste de Commissaire au développement durable, rattaché au bureau du Vérificateur général du Québec, une autre promesse libérale.

Fin janvier, début février, confirmait hier Chantal Turgeon, l'attachée de presse du ministre Mulcair, il y aura une consultation publique sur le document d'orientation sur le Plan de développement durable. Il n'a pas été possible de savoir si cette consultation serait confiée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dont le mandat législatif a été modifié dans le passé pour qu'il analyse désormais projets, politiques et programmes en fonction du concept de développement durable.

Un peu plus tard, au printemps, Québec consacra par ailleurs une commission parlementaire à ses futures politiques de développement durable, ce qui reportera peut-être jusqu'à l'automne le dépôt du plan d'action gouvernemental initialement promis pour l'automne dernier. Le gouvernement Charest sera alors à mi-mandat.

Le fameux Plan vert du programme libéral a subi au cours des derniers mois d'importants revers dans la machine gouvernementale. Une version assez complète a circulé dans la haute direction du ministère de l'Environnement au printemps dernier, une version qu'on jugeait fort avancée, car elle avait déjà fait l'objet d'une révision par rapport à la première version préparée en catastrophe pour l'automne 2003 alors qu'on pensait encore respecter les engagements électoraux.

En juin dernier, le cabinet du ministre Mulcair avait même convoqué à Québec les grands groupes environnementaux nationaux — Équiterre, Greenpeace, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCQN), le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) notamment — pour leur divulguer les grandes lignes de son Plan vert.

Mais la réunion a avorté et le document promis n'a pas été remis aux personnes invitées après avoir été l'objet d'un blocage majeur au niveau interministériel et du bureau du premier ministre. Les organisateurs de cette rencontre avaient même récupéré auprès de leurs invités tous les documents d'information de base, même très généraux, qu'on leur avait remis au début de la rencontre. C'est alors qu'on leur a promis le Plan vert pour l'automne 2004, un engagement que le ministre a répété à plusieurs reprises aux médias depuis septembre. Mais, depuis, le Plan vert est mort et sera remplacé par le Plan de développement durable, dont l'accouchement surviendra après la consultation publique de février et la commission parlementaire du printemps.

Un des observateurs les plus attentifs de cette démarche, Harvey Mead, président de l'UQCQN et ancien sous-ministre au Développement durable au ministère de l'Environnement, entretient deux craintes en plus de se désespérer de voir les reports en cascades que subit le Plan vert initialement promis.

Il craint que la montagne n'accouche d'une souris car, dit-il, Québec est en train de couler dans le béton, par des gestes et des décisions majeurs, précisément les politiques économiques que devrait modifier, en réalité, la plus élémentaire politique de développement durable. Il en donne divers exemples en énergie, où l'on est en train d'élaborer une politique par des décisions en cascade — Bécancour, exploration pétrolière dans le golfe, etc. —, «mais en dehors du Plan vert» ou de développement durable. Québec, donne-t-il aussi en exemple, s'apprête à lever le moratoire sur la production porcine alors que toute politique économique, et surtout celle-là, devrait être teintée, réorientée fondamentalement par les principes du développement durable.

«Depuis l'élection du gouvernement Charest, raconte Harvey Mead, j'essaie de trouver un lien entre les politiques économiques du gouvernement, ses politiques énergétiques, ses politiques fiscales, ses politiques forestières et les règles du développement durable. Et je n'en trouve pas. Il y a beaucoup de références aux principes du développement durable, mais pas de stratégie véritable et globale qui serait susceptible de réorienter les politiques économiques, énergétiques, forestières, agricoles et fiscales. Je crains qu'on ne se retrouve au Québec avec un Plan vert à la mode des années 80, comme celui dont Jean Charest a hérité quand il était ministre conservateur de l'Environnement. On était alors en face d'un Plan vert qui s'en tenait à des mesures strictement environnementales: pas un Plan vert qui modifiait l'activité et les politiques économiques et fiscales globalement, ce qui est la définition même du développement durable.»

«On risque alors de se retrouver, conclut-il, devant un Plan vert trop faible, incapable de modifier les orientations économiques majeures, déjà arrêtées. C'est maintenant, évidemment, qu'il faudrait avoir ce plan d'action pour débattre de son efficacité réelle et savoir si on est en face d'une réelle volonté de changement.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858, Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

George W. Bush a rendu hommage au démissionnaire en le décrivant comme l'une «des grandes figures du service public de notre époque». «C'est un soldat, diplomate, dirigeant civique, homme d'État, et grand patriote. J'apprécie son amitié, et il sera regretté», a déclaré M. Bush dans un communiqué.

Agé de 67 ans, M. Powell a affirmé devant la presse qu'il avait toujours voulu «ne servir qu'un mandat», laissant comprendre qu'il n'avait pas envisagé de rester après la réélection de M. Bush. Il entend maintenant se consacrer à sa «vie privée». «Mon départ n'empêche rien. Nous allons continuer d'aller de l'avant. C'est la politique du président qui est appliquée, pas celle de Colin Powell», a déclaré ce dernier, cherchant à minimiser les conséquences de son départ. Dans sa lettre de démission, le diplomate souligne avoir apprécié «de faire partie de l'équipe qui a lancé une guerre globale contre le terrorisme, libérés des Afghans et le peuple irakien, porté à l'attention du monde les dangers de la prolifération nucléaire, réaffirmé nos alliances [...]».

Trois autres membres du cabinet ont également démissionné dans la journée d'hier, a également la Maison-Blanche: la secrétaire à l'Agriculture, Ann Veneman, le secrétaire à l'Éducation, Rod Paige, et le secrétaire à l'Énergie, Spencer Abraham. Ces démissions portent à six le nombre de départs au sein du Cabinet depuis l'élection du 2 novembre, sur une équipe de 15 membres. La semaine dernière, le ministre de la Justice, John Ashcroft, ainsi que le secrétaire au Commerce, Donald Evans, avaient déjà annoncé leur départ. Il semble aussi pratiquement assuré que le secrétaire d'État adjoint, Richard Armitage, numéro deux de la diplomatie américaine et proche de M. Powell, partira sous peu.

Passage houleux

Quand George W. Bush l'appelle à ses côtés lors de sa prise de fonctions, en janvier 2001, Powell passe pour l'un des hommes les plus respectés des États-Unis, doté d'une vaste expérience en matière de sécurité nationale et d'un sens inné de la conciliation. Mais décrit comme l'unique colombe d'une administration de faucons «va-t-en guerre», Colin Po-

POWELL

well aura connu un passage houleux au secrétariat d'État. Soucieux de préserver une diplomatie multilatérale, Powell s'est souvent trouvé opposé à son collègue de la Défense, Donald Rumsfeld, et au tout-puissant vice-président Dick Cheney, déjà un adversaire lors de la première guerre du Golfe.

Premier Noir à occuper d'aussi hautes fonctions, Colin Powell restera dans l'histoire de la diplomatie comme l'homme qui défendit vigoureusement, le 5 février 2003 à l'ONU, devant un Conseil de sécurité sceptique, les arguments et les supposées preuves de Washington justifiant le renversement de Saddam Hussein. Son crédit et son image en ont beaucoup souffert depuis. Il a plus tard cherché à excuser ce fiasco en déplorant la mauvaise qualité des informations transmises par les services de renseignements.

Si lui-même était fort réticent au sujet de cette opération militaire, Colin Powell a toujours fini par s'aligner sur les décisions du président, en bon soldat loyal. Il a cherché à promouvoir la modération et les alliances diplomatiques traditionnelles avec les pays amis, mais son influence aura été limitée, voire court-circuitée. Le Pentagone de Donald Rumsfeld a toujours fini par prendre le dessus, les militaires ayant la priorité sur les diplomates.

Homme discret et courtis, Powell a su garder de bonnes relations avec ses homologues étrangers, qui ont tous salué les qualités de l'homme, hier. Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Pierre Pettigrew, a d'ailleurs dit «regretter» la décision du secrétaire d'État américain.

Rice et Danforth favorisés

Aucune indication n'a filtré de la Maison-Blanche sur le remplacement de Colin Powell. Mais, pour ce poste très en vue, les médias américains mettent en première ligne Condoleezza Rice et John Danforth, deux personnalités ayant la confiance du président. En dehors de ces noms, sont également cités ceux de Paul Wolfowitz, numéro deux du ministère de la Défense ou du sénateur Richard Lugar, spécialiste respecté de politique étrangère.

Aussi bien Condoleezza Rice que John Danforth présentent de réels avantages pour M. Bush. Considérée comme froide et énergique, Mme Rice, qui a eu 50 ans dimanche, est à la fois une conseillère

très écoutée et une amie personnelle de M. Bush qu'elle suit à peu près partout. La nomination de cette experte de la Russie permettrait de maintenir une personne noire à l'un des principaux postes de l'administration.

Bien moins connu et controversé que Rice, John Danforth est apprécié pour sa modération chez les républicains comme chez les démocrates. Ce pasteur protestant de 68 ans a été choisi au printemps par le président Bush pour le poste délicat d'ambassadeur à l'ONU en remplacement de John Negroponte, nommé ambassadeur à Bagdad. Leur nomination renforcerait l'influence de la présidence sur la diplomatie américaine dans une période troublée.

Contre vents et marées

Pour Louis Balthazar, président de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, la démission de Colin Powell représente une «bien mauvaise nouvelle» pour la diplomatie en général. «Powell parti, c'est la victoire des durs au cabinet», souligne l'expert en faisant allusion aux tensions Powell-Rumsfeld. Selon lui, il serait surprenant de voir une Condoleezza Rice, par exemple, s'asseoir avec les leaders étrangers «et faire preuve de souplesse».

Du bilan Powell, M. Balthazar soutient qu'on se rappellera beaucoup l'intervention à l'ONU. «Ce sera toujours un élément triste dans sa carrière. On aurait pu souhaiter que Powell démissionne au moment où on a découvert que tout ceci ne tenait pas.»

«Ce n'était pas dans sa personnalité de claquer la porte», estime pour sa part Charles-Philippe David, titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand et auteur du livre *Au sein de la Maison-Blanche*. Comme nombre d'observateurs, M. David n'a pas été surpris de la décision du secrétaire d'État. «Il avait compris depuis longtemps que son influence était réduite à néant. Il a toujours ramé contre vents et marées» en s'opposant aux faucons, dit-il. M. David pense qu'il faudra maintenant savoir avec certitude qui remplacera Powell — et qui prendra le siège de conseiller à la Sécurité nationale si Mme Rice bouge — pour juger des intentions de la nouvelle administration.

Le Devoir

MOMA

SUITE DE LA PAGE 1

pour accueillir des installations contemporaines de grand format. L'architecte voulant «lier le passé au présent», quelques éléments, dont la façade de Philip Johnson de 1964 et le jardin de sculpture, ont été préservés et intégrés dans l'architecture du nouveau bâtiment.

Cette réouverture a suscité son lot de controverses. Nombreux sont ceux qui ont critiqué le choix de l'architecte, presque inconnu en Amérique du Nord, choisi au détriment des «superstars» comme Herzog et de Meuron ou Rem Koolhaas... Le choix est en effet surprenant. C'est la première commission de cet architecte en dehors du Japon. Son dessin, que nombreux jugent trop conservateur, ne s'intègre pas dans la lignée des modèles plus extravagants et provocateurs, comme ceux, par exemple, du Guggenheim ou du musée de Bilbao. En conférence de presse, Yoshio Taniguchi a expliqué qu'il cherchait avant-tout à créer un «environnement total» plutôt qu'à exprimer un style architectural particulier. En effet, le bâtiment se fond parfaitement dans son décor urbain. En utilisant de manière subtile la lumière du jour, il fait littéralement disparaître les murs: la ville à l'extérieur s'intègre à l'espace intérieur du musée. Aux directeurs du projet, il aurait d'ailleurs affirmé qu'avec beaucoup d'argent il ferait une belle architecture, mais qu'avec encore plus d'argent il la fe-

rait disparaître... Le résultat est impressionnant.

Chose certaine, aucune dépense ne semble avoir été épargnée. Comme le budget colossal du musée provient en grande partie des membres du «board of trustees», de tels cadeaux peuvent faire craindre pour l'indépendance d'esprit du musée, redevable aux généreux mécènes. Les noms des donateurs sont d'ailleurs omniprésents dans chaque salle.

La somme importante récoltée auprès des investisseurs fait craindre également que ceux-ci mettent de la pression pour augmenter les recettes et que le musée, au détriment de son rôle de diffuseur artistique, organise des expositions qui visent avant tout un grand public. Pour l'instant, le prix d'entrée, qui est passé de 12 à 20 \$US, est un des plus élevés aux États-Unis, ce qui a soulevé la controverse à New York.

Conception différente

Mais au-delà de la controverse, cette réouverture attendue souligne une nouvelle relation entre l'art moderne et l'institution muséologique en général. L'exposition des œuvres va à l'encontre de la conception moderniste de l'art comme progression dans le temps. Ainsi, les œuvres ne sont pas exposées de manière chronologique ou historique. Souvent, des œuvres de périodes et d'artistes très différents se côtoient. Cela favorise chez le spectateur une expérience esthétique subjective, placée en dehors des catégories et des définitions de l'histoire de l'art. Cela

frappe dès l'entrée dans le musée où la sculpture monumentale de Barnett Newman, *Broken Obelisk*, se trouve entourée des *Nénuphars* de Monet, d'un tableau de Jasper Johns et d'un autre de De Kooning...

L'accrochage des grands classiques aux étages supérieurs, dont les très célèbres *Demoiselles d'Avignon* de Picasso, restaurées pour l'occasion, reste plus traditionnel, mais ce sont les œuvres d'un même artiste, plutôt que celles d'une même période, qui sont souvent rassemblées dans une même salle.

En somme, ce qui compte ici avant tout, ce sont les œuvres et non la structure qui les entoure. De la même manière que l'accrochage vise à permettre au spectateur une expérience visuelle indépendante de toute construction historique, la structure même du musée conduit à faire abstraction des éléments liés à l'institution. Pour reprendre la formule de l'architecte, ce nouveau bâtiment «disparaît» symboliquement, s'efface pour permettre de mieux voir.

Beau paradoxe que celui de dépenser près d'un milliard de dollars pour faire disparaître un édifice... Or c'est pourtant le musée qui demeure l'œuvre principale: pour inaugurer les nouveaux espaces, trois expositions temporaires portent sur le bâtiment lui-même. Une de Yoshio Taniguchi, l'architecte du MOMA, une de Mark Weseley, photographe qui a pris des clichés de la construction du MOMA, et l'autre de Mark Dion, artiste archéologue, qui nous montre des éléments trouvés lors d'excavations et de travaux, qui retrace l'histoire du MOMA...

BERGERON

SUITE DE LA PAGE 1

L'homme est littéralement bardé de diplômes. Il a beau ne pas aimer l'expression, ils ne sont pas nombreux ceux qui, comme lui, sont à la fois architectes, urbanistes et docteurs en aménagement. Il a enseigné ces matières, de même que l'environnement, dans les universités, a été consultant pour le ministère de la Métropole et occupe le poste de responsable des analyses stratégiques à l'Agence métropolitaine des transports. Il a en plus présidé le conseil d'administration de la Fédération des coopératives d'habitation de Montréal pendant trois ans. A ces compétences urbanistiques, il faut ajouter celle de chauffeur de taxi, métier qu'il a exercé «lété avant d'entrer à l'université» et qu'il évoque avec plaisir, racontant notamment comment ses oreilles originaires du Lac-Saint-Jean, peu habituées à l'anglais, l'ont un jour amené à déposer un client anglophone rue Meilleur, au nord, alors que ce dernier voulait en fait descendre rue «Mayor», dans le quartier de la fourrure.

Monsieur anti-auto

«C'est un expert sans pareil. Quand j'ai besoin d'une statistique, j'appelle Richard», confie Steven Guilbault, le porte-parole de Greenpeace. Bergeron, à 50 ans, a beaucoup cherché, beaucoup écrit: au premier chef un impressionnant *Livre noir de l'automobile*, brique de 435 pages aux caractères minuscules, publiée à compte d'auteur (chez Hypothèse, 1999), mais qui aurait très bien pu se retrouver chez un grand éditeur. «Je lui avait dit qu'il devait réduire la taille de son livre, mais il refusé net, tenant à chaque information qui se trouvait dans son texte», raconte un des éditeurs qui a lu le manuscrit à l'époque.

Le titre l'indique: il s'agit d'un véritable réquisitoire dénonçant la «violation de l'automobile» sous toutes ses formes. L'aversion du nouveau politicien envers les autos plonge dans son enfance, époque où prospérait une culture de «gros chars» et de «muscle cars» terrifiants et meurtriers, avec des «monocles pathétiques» se disputant, puisque l'un était «un Chrysler» et l'autre «un Ford».

Et après, Richard Bergeron se plaint que l'étiquette de «Monsieur anti-auto» lui colle à la peau! La réponse qu'il a faite à un magazine, cet été, n'a rien en tout cas, pour changer les choses: «Je suis perçu ainsi, mais ce n'est pas ma principale préoccupation: [l'auto], je veux juste m'en débarrasser!» Projet Montréal prône les péages sur les ponts, des taxes sur l'essence et sur les stationnements: tout pour permettre de constituer une cagnotte pour financer les transports en commun et réduire le plus possible la circulation automobile. Le but étant d'améliorer la qualité de vie en ville,

ce qui inciterait les familles à y rester. Car, pour Bergeron, retenir sur l'île les 20 000 habitants qui vont chaque année engraisser les couronnes est en soit un programme de développement économique. Aussi, opter pour des «transports durables» pourrait contribuer à l'économie locale: «N'est-ce pas paradoxal que ce soit Bombardier qui produise la moitié des nouveaux tramways du monde alors qu'ici non seulement il n'y en a pas un seul, mais on ne sait même pas ce que c'est.»

Nul besoin de préciser que ce grand pourfendeur des grosses cylindrées style Hummer et Porsche Cayenne n'a pas de voiture, vit au centre-ville avec ses deux enfants et sa femme (d'origine marocaine — Bergeron s'est converti à l'islam pour l'épouser), et se promène toujours à pied ou en transports en commun. «Il déteste tellement les voitures» qu'en plein voyage en Europe avec des élus «il lui est arrivé de s'arrêter et de donner de grands coups de pieds sur les pneus des automobiles», se souvient le responsable du transport au conseil exécutif de Montréal, Claude Dauphin du Parti du maire Tremblay, l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM).

Ce voyage, c'était la «mission tramway» que Bergeron avait organisée pour le compte de l'AMT, à Grenoble, Strasbourg et Lyon notamment, des villes s'étant dotées de néo-tramway. Il espérait convaincre une dizaine de décideurs québécois en les emmenant voir ces merveilles urbaines, beaux cylindres métalliques stylisés et futuristes, circulant dans la ville et combinant les vertus suivantes: silencieux, aux planchers bas, sans vibrations, abondamment fenêtrés. M. Bergeron a développé pour ces véhicules une réelle affection qui, selon certains, frise la monomanie. C'est notamment lorsqu'il a constaté que sa «mission tramway» ne déboucherait sur aucune action concrète de la part des politiciens d'ici que Richard Bergeron a décidé de se lancer en politique.

Bataille électorale

Va pour la compétence et la passion. En terme de «bataille électorale» — selon le terme de Soljenitsyne — les choses semblent beaucoup moins faciles, du moins pour l'instant. Lui-même l'avoue: «désolé pour le communiqué que vous avez reçu en retard, nous sommes des néophytes; c'est le problème d'un parti naissant», s'excusait-il l'autre jour.

Au reste, les têtes d'affiche ne se précipitent pas nécessairement aux côtés de Richard Bergeron, aussi qualifié soit-il. En juin, il prédisait au Devoir l'arrivée imminente de «gros noms» dans sa formation. Pourtant aucune des personnalités susceptibles de le suivre dans sa volonté de repenser la ville n'accepte de sauter le pas: ni Marvin Rotrand, ancien RCM maintenant aux côtés du maire Tremblay, ni Louise

Harel, l'ancienne ministre péquiste, ni Steven Guilbault le célèbre coordonnateur de Greenpeace, ni Robert Perreault, ancien ministre de la métropole, qui dirige le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal.

Le 7 novembre, Guilbault et Harel ont fait faux bond à PM au centre Saint-Pierre, alors qu'ils étaient au programme. Le premier avait «de la mortalité dans sa famille». La seconde a dit hier au Devoir qu'elle n'avait «jamais confirmé sa présence à quiconque».

«Le problème, dit-elle, c'est qu'il en a fait un enjeu, laissant entendre que j'avais discuté avec lui de me lancer en campagne à la mairie. Ce qui est totalement faux.» Elle ajoute toutefois, comme Guilbault et Perreault d'ailleurs, que Projet Montréal a des idées intéressantes. Quant à Marvin Rotrand, conseiller pour Notre-Dame-de-Grâce, il estime PM intéressant, mais craint qu'il ne fasse qu'aider Pierre Bourque à revenir au pouvoir.

Devant cet ensemble de refus de s'engager dans Projet Montréal, Richard Bergeron admet être inquiet, bien qu'il ne se «décourage pas». Il prétend compter plus de 250 membres: «J'ai envoyé 31 cartes ce matin.» Il soutient aussi que la campagne est encore très jeune.

Selon certains, Projet Montréal n'obtiendra des appuis que chez les écologistes du Plateau Mont-Royal. D'autres affirment que PM est «encore très centré sur des projets très précis, très concrets du fondateur», dit André Lavallé, ancien conseiller municipal du RCM et ex-adjoint de Louise Harel et d'André Boicclair. (Mais M. Lavallé pourrait bien être un adversaire de M. Bergeron. Selon nos sources, il travaille à rapprocher le Parti québécois et l'UCIM dans Rosemont.)

Livingston

M. Bergeron insiste pour qu'on ne le donne pas pour mort. Il persiste à dire que son objectif est la mairie pour 2005, bien qu'il ne soit plus aussi catégorique qu'en juin.

Un de ses modèles est l'actuel maire de Londres, Ken Livingston. Il a été une première fois en mai 2000, alors que son programme était considéré comme un véritable suicide politique: imposer des péages aux voitures voulant entrer au centre de Londres. «Il n'était appuyé par aucun parti. Il a foncé tête baissée, et ça a marché. Et il a été réélu en juin dernier.» Selon lui, la population est beaucoup plus prête à accepter les grandes décisions favorables à l'environnement: «Regardez la position des Québécois sur le Suroit. Ils ont fait le virage en six mois! On prétendait qu'ils adhéraient à l'actuel ordre des choses.»

Le Devoir